



HAL
open science

La recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels : exemple du Bassin minier du Nord

Maël Gautier

► **To cite this version:**

Maël Gautier. La recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels : exemple du Bassin minier du Nord. Sciences du Vivant [q-bio]. 2024. dumas-04752389

HAL Id: dumas-04752389

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04752389v1>

Submitted on 24 Oct 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

<p>Année universitaire : 2023-2024 Spécialité : Paysage Spécialisation (et option éventuelle) : PPST</p>	<p>Mémoire de fin d'études</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> d'ingénieur de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de master de l'Institut Agro Rennes-Angers (Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement)</p> <p><input type="checkbox"/> de l'Institut Agro Montpellier (étudiant arrivé en M2)</p> <p><input type="checkbox"/> d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)</p>
--	--

La recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels - exemple du Bassin Minier du Nord

Par : Maël GAUTIER



Devant le jury composé de :

Président : Thomas Coisson

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Maître de stage : Benoit Gallet (visio)

Enseignant référent : Sébastien Caillault

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle de l'Institut Agro Rennes-Angers

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Confidentialité

Non Oui si oui : 1 an 5 ans 10 ans

Pendant toute la durée de confidentialité, aucune diffusion du mémoire n'est possible ⁽¹⁾.

Date et signature du **maître de stage** ⁽²⁾ :
(ou de l'étudiant-entrepreneur)

A la fin de la période de confidentialité, sa diffusion est soumise aux règles ci-dessous (droits d'auteur et autorisation de diffusion par l'enseignant à renseigner).

Droits d'auteur

L'auteur⁽³⁾ Nom Prénom -----

autorise la diffusion de son travail (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire (joindre dans ce cas la fiche de conformité du mémoire numérique et le contrat de diffusion)

(Facultatif) accepte de placer son mémoire sous licence Creative commons CC-By-Nc-Nd (voir Guide du mémoire Chap 1.4 page 6)

Date et signature de l'**auteur** :

Autorisation de diffusion par le responsable de spécialisation ou son représentant

L'enseignant juge le mémoire de qualité suffisante pour être diffusé (immédiatement ou à la fin de la période de confidentialité)

Oui Non

Si non, seul le titre du mémoire apparaîtra dans les bases de données.

Si oui, il autorise

- la diffusion papier du mémoire uniquement⁽⁴⁾
- la diffusion papier du mémoire et la diffusion électronique du résumé
- la diffusion papier et électronique du mémoire

Date et signature de l'**enseignant** :

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation de l'Institut Agro Rennes-Angers s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) Signature et cachet de l'organisme

(3) Auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(4) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé

REMERCIEMENTS

Merci à mes maîtres de stage Benoît et François qui, chacun à leur façon, m'ont appris beaucoup lors de mon stage au CEN Hauts-de-France, ainsi que Lucile, Valentin et tous mes collègues de l'antenne Nord pour nos discussions lors des (nombreux) midis pluvieux.

Merci à mes ami-es sans qui l'écriture de ce mémoire aurait été bien plus difficile, tout spécialement Celia et Chloé pour nos visios de co-working durant ces intenses derniers jours.

Merci à mon tuteur de stage Sébastien Caillault pour ses conseils pertinents, et à ma mère Cécile, à ma grand-mère Manuelle et à Éliot pour leur relecture et leurs suggestions.

SOMMAIRE

Introduction.....	p1
I - La mise sous cloche des paysages humides : l'efficacité écologique aux dépens du partage environnemental, l'exemple de la tourbière alcaline de Marchiennes.....	p4
1. Les paysages humides : promenade au sein des entités paysagères de la tourbière de Marchiennes.....	p5
a. Prairie : introduction en zone humide.....	p5
b. Belvédère et sentier : percée vers la tourbière.....	p6
c. Zone centrale : accès limité en zone sensible.....	p7
d. Cœur de tourbière : Mystère fragile et riche.....	p8
2. Un milieu précieux et sensible.....	p9
a. Un rôle environnemental longtemps ignoré.....	p9
b. Processus de protection sans intégration sociale : l'interdit comme conclusion.....	p10
3. Des locaux peu impliqués.....	p11
a. Un site inconnu et incompris.....	p11
b. Des animations qui touchent un public déjà sensibilisé.....	p12
c. Le cercle vicieux du manque d'information.....	p14
II - La protection désancrée des paysages culturels du Bassin minier : un échec de l'endiguement des usages dégradants, l'exemple des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles.....	p15
1. Un paysage de déchets.....	p16
a. Edification des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles.....	p16
b. Une déprise minière qui laisse des traces.....	p17
2. Un élément paysager à s'approprier post-exploitation.....	p18
a. Une topographie marquante.....	p18
b. Développement de boisements et de pratiques récréatives.....	p20
3. Une protection qui cristallise la scission des regards entre le peuple et l'Etat.....	p23
a. La protection.....	p23
b. Son fondement paysager.....	p24
c. Son désancrage social.....	p26
III - Les schémas d'accueil du public comme pas vers un équilibre.....	p29
1. La concertation, guide de la direction à prendre.....	p29
a. Concilier expertise et écoute d'avis divergents.....	p29
b. Adapter la méthode au site.....	p29
2. Des axes de projet majoritairement communs.....	p30
a. Des spécificités à prendre en compte.....	p30
b. L'importance commune de la signalétique d'orientation.....	p32
c. Concevoir une sensibilisation accessible.....	p34
d. Écouter et prévoir les besoins.....	p36
Conclusion générale.....	p37
Bibliographie.....	p38
Sitographie.....	p40

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Introduction

Figure 1 : Carte de situation du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (Les Vadrouilleurs, 2013), p3

Première partie

Figure 2 : Carte de situation illustrée de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024), p4

Figure 3 : Périmètre, entités paysagères et points de vue illustrés de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024), p5

Figure 4 : Point de vue illustré de la prairie (Gautier, 2024), p5

Figure 5 : Point de vue illustré du belvédère (Gautier, 2024), p6

Figure 6 : Logo du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, p6

Figure 7 : Point de vue illustré du sentier (Gautier, 2024), p7

Figure 8 : Point de vue illustré de la nouvelle parcelle (Gautier, 2024), p7

Figure 9 : Point de vue illustré de l'étang nord (Gautier, 2024), p8

Figure 10 : Point de vue illustré de la passerelle centrale (Gautier, 2024), p8

Figure 11 : Frise chronologique du processus de protection de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024), p10

Figure 12 : Carte présentant les sentiers de randonnée autour de la réserve (Gautier, 2024), p11

Figure 13 : Graphique présentant les réponses du public touché sur la mise en valeur du site (Gautier, 2024), p13

Deuxième partie

Figure 14 : Carte de situation des terrils de l'Escarpelle et des Pâturrelles (Gautier, 2024), p15

Figure 15 : Carte présentant l'organisation cadastrale du site (Gautier, 2024), p16

Figure 16 : Frise de photographies satellites anciennes durant l'exploitation minière du site (Gautier, 2024), p17

Figure 17 : Vestiges du passé du site (Gautier, 2024), p17

Figure 18 : Coupe topographique du site (Clap, Hervy, Sénécal, 2018), p18

Figure 19 : Vues sur le site depuis son aire rapprochée (Gautier, 2024), p19

Figure 20 : Carte des sentiers de randonnée bordant le site (Gautier, 2024), p21

Figure 21 : Etat des lieux des cheminements du site (Gautier, 2024), p21

Figure 22 : Empierrement sur le terril de l'huître (Théodore, 2023), p22

Figure 23 : Les trois périmètres de protection du site (Gautier, 2024), p24

Figure 24 : Vues des belvédères ouest et est du site (Gautier, 2024), p25

Figure 25 : Les trois entités paysagères du site (Gautier, 2024), p26

Figure 26 : Carte des revenus fiscaux localisés (Côme, 2010), p26

Figure 27 : Vues des quatre belvédères du site (Gautier, 2024), p28

Troisième partie

Figure 28 : Schéma du placement d'un potentiel observatoire en hauteur sur la tourbière (Gautier, 2024), p30

Figure 29 : Belvédère à Bois d'Arcy (78), 12 mètres de haut, projet par Coulon Leblanc et ouvrage par SLE, p30

Figure 30 : Carte des deux boucles proposées sur la tourbière (Gautier, 2024), p31

Figure 31 : Proposition de fléchage à la bifurcation nord du sentier (Gautier, 2024), p32

Figure 32 : Intentions sur les chemins des terrils (Gautier, 2024), p33

Figure 33 : Projet de carte des chemins des terrils (Gautier, 2024), p33

Figure 34 : Projet de table de lecture au belvédère sud (Gautier, 2024), p34

Figure 35 : Projet de panneau pédagogique à la zone humide (Gautier, 2024), p34

Figure 36 : Projet de table de lecture au belvédère (Gautier, 2024), p35

Figure 37 : Visuel réglementaire destiné aux portails (Gautier, 2024), p35

Figure 38 : Visuel réglementaire destiné à la zone humide (Gautier, 2024), p36

GLOSSAIRE

Convention de gestion écologique : Accord entre le-s propriétaire-s et un gestionnaire pour préserver ou restaurer le milieu, la faune et la flore d'un espace naturel.

Avifaune : Ensemble des espèces d'oiseaux d'une région.

Natura 2000 : Cette appellation désigne des sites choisis pour protéger des habitats et espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Fosse : Ensemble des installations minières de surface rattachées à un puits d'extraction.

Chevalement : Structure située au-dessus d'un puits d'extraction, permettant la descente et la remontée de machines, de personnes et de matériaux.

ABREVIATIONS ET SIGLES

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

PNR : Parc Naturel Régional

PNR-SE : Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

GON : Groupe Ornithologique du Nord

VNF : Voies Navigables de France

RNN : Réserve Naturelle Nationale

ENS : Espace Naturel Sensible

ZNIEFF : Zone Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

CCCO : Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent

MEL : Métropole Européenne de Lille

NPDC : Nord-Pas-de-Calais (ancienne région)

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire a été rédigé à la suite d'un stage de fin d'études d'ingénieur en paysage effectué au sein du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN HdF) à l'antenne du département du Nord.

Le CEN HdF fait partie de la fédération des CEN, créée en 1998. Il est né en 2020 de la fusion des CEN de Picardie (créé en 1989) et du Nord et du Pas-de-Calais (créé en 1994). Il a cinq grandes missions qui sont de "connaître", "protéger", "gérer" et "valoriser" le patrimoine naturel ainsi qu'"accompagner" les politiques publiques en faveur de l'environnement. Il est propriétaire ou gestionnaire de près de 18 000 hectares d'espaces naturels dans les Hauts-de-France.

Cela dit, aucun paysagiste n'y est employé, créant un besoin de schémas d'accueil pour certains sites au moins en partie ouverts au public. Les deux missions parallèles de ce stage ont donc été de rédiger les schémas d'accueil de deux sites gérés par le CEN HdF. Situés dans le département du Nord, il s'agit de la tourbière alcaline de Marchiennes et des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles. Dans les deux cas, la rédaction du schéma a été précédée de l'élaboration d'un diagnostic paysager du site, ainsi que d'une phase de concertation avec ses acteurs et usagers.

INTRODUCTION

Pour parler des paysages naturels, il s'agit d'abord de s'accorder sur la définition de nature, et sur son lien au paysage. Le Larousse ne donne pas moins de neuf définitions, le Robert sept, mais c'est celle de Jean-Benoît Bouron sur Géoconfluences ENS Lyon qui semble la plus complète [1]. On peut citer : "[...] la nature est la représentation qu'une société donnée, située historiquement, se fait des composantes biophysiques de l'environnement. Cette catégorie de pensée est tout sauf objective [...]. Pour la dimension objectivée de la nature, on parle plutôt d'environnement ; la science qui [l']étudie [...] est l'écologie. [...] Le terme de nature a également une forte dimension paysagère, le paysage étant l'espace visible par l'œil et interprété par l'observateur. Le végétal et l'animal occupent une place importante dans les représentations de la nature, mais il ne faut pas oublier des éléments abiotiques : l'eau, par exemple, est une composante majeure des paysages perçus comme naturels (Bethemont, Rivière-Honegger et Le Lay, 2007)." Ainsi est statuée la subjectivité du terme "nature", dont la valeur réside dans celle que l'on lui accorde, elle-même variant d'une société à l'autre et d'un individu à l'autre. De plus, à l'œil, c'est le paysage qui permet de catégoriser un espace comme naturel, d'après une esthétique générale ou des éléments plus précis. Pourtant, ce n'est souvent pas par l'angle paysager que les espaces identifiés comme naturels sont travaillés.

En effet, dans l'un des organismes les plus importants de la protection de la nature en France que sont les Parc Naturels Régionaux, l'examen de la composition des équipes révèle que sur un effectif hors administratif variant de 12 à 18 personnes, seuls un ou deux postes sont dédiés à la thématique du paysage, et toujours en combinaison avec un autre fonction. Parmi ces combinaisons, on retrouve un poste de chargé de mission paysage, biodiversité et SIG au PNR de la Narbonnaise, un pôle patrimoine, espace et paysage piloté par la sous-directrice du PNR Pyrénées Ariégeoises et un double poste paysage et urbanisme au PNR des Pyrénées Catalanes. Ces postes et missions sont représentatifs de la présence du paysage dans les chartes des PNR : peu en tant que thème à part entière, mais présent dans tout le reste du document de manière diffuse car lié à nombre d'autres thèmes abordés comme l'urbanisme, les activités agricoles ou touristiques, et bien sûr la préservation des espaces naturels (Dérioz, 2013). Malgré une tentative de légitimation du paysage avec la loi paysage de 1993, ce thème s'impose doucement dans les processus de protection des espaces naturels, que ce soit au sein des organismes comme les PNR ou avec leurs partenaires comme les élus. Certains dispositifs aident à cette lente intégration, comme les observatoires photographiques du paysage, les lectures de paysage *in situ*, expositions itinérantes, animations auprès des scolaires... Cela dit, même quand un travail du paysage existe, il n'est pas forcément exercé par un paysagiste, mais plutôt par des urbanistes dans le cas des postes doubles ou par des naturalistes dans des structures plus orientées sur les espaces naturels.

Or, il est plus efficace de développer un domaine en faisant appel à des professionnels du domaine en question, d'autant plus que les paysagistes rédigent des schémas d'accueil du public. Cet outil s'est développé dans la fin des années 1980 sous le nom de "plans d'interprétation" spécialement pour répondre à des problématiques liées à la fréquentation d'espaces naturels comme la signalétique [2]. Depuis, des schémas d'accueil sont de plus en plus souvent réalisés, se démocratisant de concert avec des pratiques comme la concertation, lors des processus de protection de paysages naturels divers. La concertation, partie intégrante du schéma d'accueil, est aussi présente dans d'autres domaines de politiques publiques, qu'elles portent sur l'alimentation, la santé, l'éducation, etc. Les schémas d'accueil ont pour objectif d'organiser les flux de visiteurs afin de préserver les paysages naturels tout en permettant leur découverte, avec des orientations différentes selon le type d'espace et de protection. On en trouve par exemple chez l'Office National des Forêts, qui réalise ses schémas d'accueil du public en interne grâce à une collaboration entre ses paysagistes et ses experts loisirs nature et propose même la réalisation de schémas d'accueil pour d'autres acteurs [3] ou chez le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel lors de l'Opération Grand Site, qui a fait appel à l'agence de paysagistes APS pour effectuer un plan de paysage et un schéma

d'accueil du public [4]. Le développement des schémas d'accueil du public montre la nécessité de penser cette relation entre l'humain et le paysage naturel, relation qui a été au cœur des questionnements sur le sujet de la protection de la nature depuis qu'il est apparu.

Historiquement, si l'écrasante majorité des définitions de la nature tendait plutôt à y inclure les humains et à voir dans celle-ci un processus créatif évolutif et englobant, la vision occidentale récente, à l'échelle de l'humanité, de la nature, dite "naturaliste" ou "moderne" (Ducarme, Flipo, 2021), l'envisage comme un simple réservoir de matières premières, que l'on vient exploiter ou contempler. Cette vision place les humains et leurs sociétés à part de la nature, considérant leur développement dans des espaces urbains ou agricoles comme relevant exclusivement de la "culture". D'abord très minoritaire, cette vision a connu une extraordinaire expansion par le biais des trois grandes religions monothéistes, pour être ensuite mobilisée dans le cadre de la protection de la nature au XIX^e siècle. Cette protection a été calquée sur les techniques et buts de la conservation des espaces et monuments historiques, avec la notion de "patrimoine" devenue commune à ces deux dimensions. Il s'agit donc, selon l'article "La « nature », une idée qui évolue au fil des civilisations" publié en mai 2021 par Frédéric Ducarme et Fabrice Flipo sur The Conversation, "[d']entretenir un objet dans un état déterminé pour empêcher sa dégradation (toute évolution étant perçue comme telle), qu'il s'agisse d'une cathédrale ou d'une montagne." Cet extrait permet de mettre en lumière un problème causé par le traitement similaire des paysages historiques et naturels. Si l'entretien dans un état déterminé correspond aux premiers puisqu'ils ont été bâtis et hérités plus ou moins dans cet état, l'état dans lesquels on décide de maintenir les seconds n'est qu'un de ceux que l'espace a pu traverser au cours de son histoire, tous aussi légitimes d'être préservés.

Au début du XX^e siècle, la France n'est guidée par aucune volonté politique quant à la protection des espaces naturels, malgré un processus déjà bien amorcé aux Etats-Unis. Ainsi, après quelques expérimentations dans les colonies, la protection d'espaces en France métropolitaine commence dans les montagnes avec des associations de tourisme comme le Club Alpin Français et le Touring Club de France, qui créent l'association des "Parcs nationaux de France et des colonies". Cela dit, la première réserve créée en 1913, "La Bérarde", située au nord de l'actuel Parc National des Ecrins, aboutit plutôt à de l'aménagement touristique et du braconnage. Des scientifiques se détachent des groupes touristiques et acquièrent, en 25 ans, 459 périmètres dont ils font des réserves, notamment pour empêcher la chasse [5]. Cette dynamique plafonne ensuite, se heurtant à des propriétés privées omniprésentes sans accompagnement politique pour les soutenir. On a là deux extrêmes de la protection des paysages naturels : celle où le paysage est le support d'activités humaines mettant en danger la biodiversité, où l'accessibilité prime sur la protection, et celle où il est le milieu de préservation de la biodiversité, excluant les activités humaines, où la protection prime sur l'accessibilité. Ici, on considérera l'accessibilité dans le sens "qui est accessible, où l'on peut se déplacer". Plus tard, dans les années 1960 et 1970, la protection des espaces naturels s'impose peu à peu politiquement avec la création des Parcs Nationaux, Naturels Régionaux, du Conservatoire du Littoral et des Conservatoires des Espaces Naturels (CEN). Cette dernière structure est un réseau d'associations régionales qui planifient et réalisent la gestion écologique de sites dont elles sont propriétaires ou pour lesquels elles établissent une convention de gestion avec les propriétaires. Celle des Hauts-de-France est responsable de la gestion écologique de deux sites qui serviront d'exemples à la réflexion qui suit. Ces deux sites sont situés dans le département du Nord, au cœur ou en proximité immédiate du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais.



Figure 1 : Carte de situation du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais (Les Vadrouilleurs, 2013)

Le Bassin minier, délimité depuis 2012 par son inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, est un territoire de cent-vingt kilomètres de long allant de Béthune à Valenciennes en passant par Lens et Douai sur une bande d'environ douze kilomètres de large, et duquel deux milliards de tonnes de charbon ont été extraites en deux siècles [6]. Le paysage de ce territoire est témoin de son histoire minière, avec de nombreuses cités minières encore habitées, des chevalements et d'imposants terrils. Ce territoire est bâti sur et entouré par des zones humides parsemant les vallées et plaines de nombreux cours d'eau plus ou moins canalisés, dont la Scarpe, rivière passant au nord de Douai et se jetant dans l'Escaut à la frontière belge. Les deux sites exemples bordent cette rivière à douze kilomètres à vol d'oiseau l'un de l'autre. Chacun est un produit de la rencontre entre ces deux identités territoriales humides et minières, qui se reflètent dans la géologie, le paysage, la population, et se placent en deux points éloignés sur le spectre du site protégé à un site accessible. Dans un contexte de protection des espaces naturels oscillant entre un travail sur la biodiversité et un travail sur le récréatif, nous réfléchissons à la problématique suivante :

Quel rôle pour le paysagiste dans la recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels du Bassin minier du Nord ?

Dans un premier temps, nous étudierons la tourbière alcaline de Marchiennes, exemple d'une efficacité écologique aux dépens du partage environnemental, puis les terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, illustrant la protection désancrée des paysages culturels du Bassin minier. Enfin, nous étudierons en quoi les schémas d'accueil du public peuvent être un pas vers un équilibre.

I - La mise sous cloche des paysages humides : l'efficacité écologique aux dépens du partage environnemental, l'exemple de la tourbière alcaline de Marchiennes

Cette tourbière, classée Réserve Naturelle Nationale (RNN) en 2022, se situe au sud-est du bourg de Marchiennes, connu pour sa forêt, au sein d'une bande humide peu urbanisée et emplie de marais et de tourbières qui suit le cours de la Scarpe canalisée. La tourbière de Marchiennes a d'ailleurs une position assez centrale parmi les marais et tourbières protégés aux alentours, entre les marais de Fenain et Sonneville en convention de gestion écologique, et le Prés des Nonnettes et la tourbière de Vred en Réserve Naturelle Régionale. Au sud de cette bande humide, on retrouve le périmètre classé "Bassin minier" à l'UNESCO, avec son paysage typique : cités minières, terrils et vestiges d'industries liées de près ou de loin à la mine, ainsi qu'avec une densité urbaine globalement plus forte qu'au nord. En effet, sur une surface équivalente d'environ 45km² pour le sud comme pour le nord, 11km² sont densément urbanisés au sud contre 5 au nord (soit 24% d'urbanisation au nord contre 11% au sud).



Figure 2 : Carte de situation illustrée de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024)

1. Les paysages humides : promenade au sein des entités paysagères de la tourbière de Marchiennes

Cette promenade doit permettre de se projeter dans la réserve, dans l'ambiance que chaque entité paysagère propose. On suivra une évolution, un gradient allant de ce que l'on voit d'abord en arrivant par l'entrée principale, qui est aussi le moins humide, le moins sensible et le moins riche, pour aller ensuite vers le cœur, inaccessible de par ses propriétés physiques - ce qui est bénéfique pour sa préservation. Les pages suivantes exploreront ces entités à l'aide de points de vue illustrés. Ces points de vue n'ont pas l'ambition de représenter toute la diversité paysagère qu'offre la réserve : ils ne sont que six alors que les possibilités sont infinies, et représentent l'angle choisi à une certaine saison, alors que le même angle pourrait être à sec en été, inaccessible en hiver, etc.

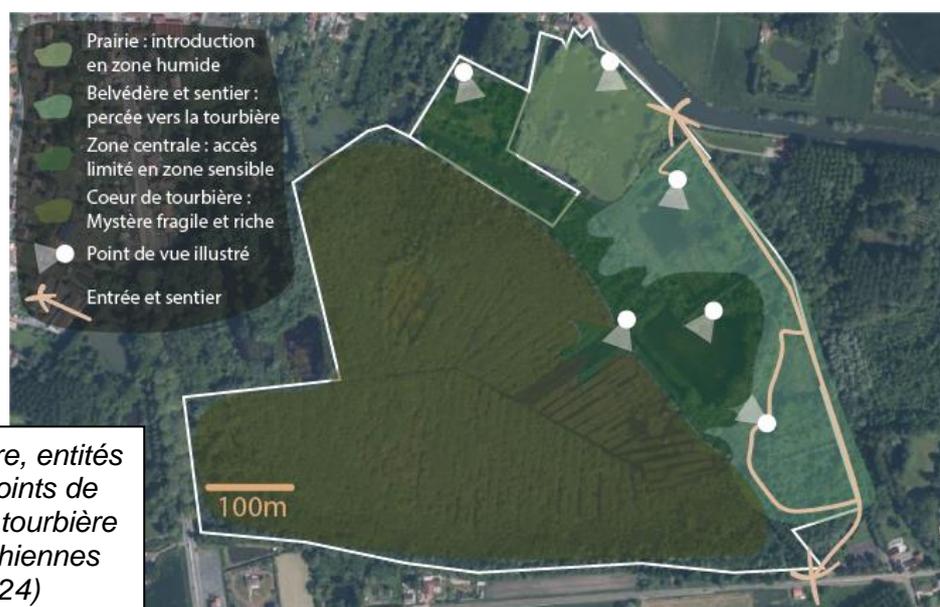


Figure 3 : Périmètre, entités paysagères et points de vue illustrés de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024)

a. Prairie : introduction en zone humide



Figure 4 : Point de vue illustré de la prairie (Gautier, 2024)

La prairie est la première entité de la réserve que le visiteur aperçoit depuis son portail en arrivant, sans forcément s'y attarder pour l'instant puisque rien n'indique qu'elle fait partie d'un périmètre classé. Elle constitue une introduction au paysage humide que la réserve propose : le fond de la prairie est en eau une partie de l'année, d'anciens et larges saules têtards sont visibles dans toute la prairie et des roselières sont perceptibles au fond, invisibles avec un regard rapide de visiteur. La prairie est fauchée par un

agriculteur, et un pâturage bovin est prévu en arrière-saison par le plan de gestion écologique rédigé par le CEN afin d'éviter la fermeture du fond de la prairie, inaccessible aux engins réalisant la fauche agricole.

b. Belvédère et sentier : percée vers la tourbière



Figure 5 : Point de vue illustré du belvédère (Gautier, 2024)

Le belvédère, en accès libre, est aménagé pour l'observation (escalier et plateforme avec barrières en bois sur un remblai haut d'environ 1,50 mètres) mais ne dispose pas d'aménagement pédagogique pour renseigner le public. Depuis sa plateforme, on peut observer les spécificités de la tourbière, bien qu'étant encore éloigné du cœur. On y voit un plan d'eau, des ceintures de roselières, des roselières à marisque ou cladiaies, ainsi que des herbiers de Nénuphar blanc en été. Le fond de la vue est pour l'instant coupé par des boisements, ce qui peut laisser le visiteur penser qu'il observe la totalité de la réserve alors qu'il n'a sous les yeux qu'une partie réduite. Des opérations de déboisement et de taille de saules en têtard sont prévues pour ouvrir ces vues. Cela ne permettra cependant pas, compte tenu de la faible hauteur, d'observer la structure dite "en arête de poisson", formée par le réseau de fossés et caractéristique de nombreuses tourbières dont celle de Marchiennes. Cette physionomie, bien qu'anthropogène et ayant participé à l'assèchement du site, est devenue presque patrimoniale. Cela montre que ce que l'on décide de conserver des sites naturels ne concerne pas uniquement ce qui n'a jamais été influencé par l'humaine. La même remarque pourrait être faite concernant les saules en têtard, dont la forme est également anthropogène mais qui permettent un accueil de la faune (chouettes, chauves-souris) et qui sont également entrés dans le patrimoine du territoire, comme en témoigne notamment le logo du Parc naturel régional du territoire, le PNR Scarpe-Escaut.



Figure 6 : Logo du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

En empruntant le sentier qui continue vers le sud puis en bifurquant vers la droite, on chemine sur une alternance entre quatre segments de terre tourbeuse et trois platelages bois, donnant à voir la zone humide de manière plus intégrée qu'au belvédère. En effet, ces aménagements



souvent à fleur d'eau et entourés à 360 degrés de végétation offrent une ambiance confinée particulièrement préservée, au sein même de la tourbière. Sur ce sentier, on observe à nouveau un fonctionnement de zone humide avec des roselières, l'isolement de la zone peut permettre d'observer sa faune (surtout les oiseaux) ainsi que de grands arbres totem, peupliers étêtés témoins d'anciennes peupleraies, accueillant aujourd'hui les loges de pics. A nouveau, ils forment des traces anthropiques désormais conservées pour leur valeur écologique. Le sentier est fauché deux fois par an depuis 2023, en juin et en septembre.

Figure 7 : Point de vue illustré du sentier (Gautier, 2024)

c. Zone centrale : accès limité en zone sensible



Figure 8 : Point de vue illustré de la nouvelle parcelle (Gautier, 2024)

Cette vue est illustrée depuis l'entrée de la nouvelle parcelle acquise par le Département dans le cadre d'une veille foncière autour de la réserve. Cette parcelle ne fait pas partie du périmètre classé RNN mais pourrait servir prochainement lors des sorties encadrées que le site reçoit, permettant l'accueil temporaire de visiteurs notamment scolaires grâce au bâtiment visible. Cependant, elle est actuellement isolée du périmètre classé par un réseau de fossés. Un jeu de passerelles piétonnes serait nécessaire pour la lier à la prairie ou au reste de la zone

centrale, qui longe le cœur. Aujourd'hui, le bâtiment est entouré de bambous qui ont été plantés par d'anciens propriétaires et seront retirés à terme, ne faisant pas partie de la flore locale et ayant un caractère envahissant. En avançant vers l'est, on retrouve un paysage humide avec un ancien réseau de fossés ainsi que des roseaux entourant un étang ceinturé de berges surélevées. Celui-ci a été aménagé pour la pratique de la pêche, ses berges sont très abruptes et il a visiblement été empoissonné. On ressent le paysage humide d'origine, mais il y est nettement moins préservé que plus loin dans la tourbière, avec des marqueurs

anthropiques forts dans le paysage, disharmonieux ici avec le fonctionnement naturel de la zone.



Figure 9 : Point de vue illustré de l'étang nord (Gautier, 2024)

Cette vue de l'étang nord en début de printemps n'est observable par le public qu'en cas de sortie encadrée, faisant partie du périmètre fermé le reste de l'année. Il est accessible par le portail le long du sentier. Une fois le portail passé, on y accède par un chemin bordé de saules têtards, marqueurs identitaires du territoire. En ce lieu, malgré la proximité grandissante au cœur de tourbière, les traces anthropiques sont très présentes. En effet, une hutte de chasse, bientôt démantelée, y est encore présente, et l'étang, qui servait à la pratique de la

pêche, retrouve peu à peu sa végétation. Ses berges, rendues abruptes pour les pratiques halieutiques et cynégétiques, altèrent la qualité de l'étang. Le plan de gestion prévoit de les adoucir pour favoriser le développement de ceintures de roselières, attractives pour la faune. Une fois ces opérations effectuées, ce lieu central et à proximité du plus grand plan d'eau du site deviendra sans doute encore plus intéressant pour les observations de la vie sauvage.

d. Cœur de tourbière : Mystère fragile et riche



Figure 10 : Point de vue illustré de la passerelle centrale (Gautier, 2024)

Enfin, cette vue de la passerelle centrale, fragilisée par les années, est à la limite du cœur de tourbière. Elle est atteinte en continuant vers l'ouest depuis l'étang nord. Une fois traversée, le chemin des sorties encadrées s'arrête, permettant l'observation de l'avifaune qui s'anime dans ce cœur fragile et préservé. La surface foulée par l'humain seulement lors des suivis écologiques ou des travaux de gestion écologique est donc d'environ 18,5 hectares,

soit plus de la moitié de la surface classée Réserve Naturelle Nationale. Les derniers travaux, financés par le programme LIFE, projet européen ayant pour objectif la restauration de cinq tourbières du réseau Natura 2000 et du "Circuit des Tourbières", ont permis de réouvrir de

vastes zones jusqu'alors colonisées par les ligneux afin de laisser les roselières s'étendre de nouveau dans ce cœur de tourbière. Sur l'illustration, on peut lire cette dualité des espaces ouverts et fermés, entre les zones de roselières après la passerelle et les zones de saulaie à l'arrière-plan.

2. Un milieu précieux et sensible

a. Un rôle environnemental longtemps ignoré

Une tourbière est une zone constamment en eau, conduisant la végétation morte à ne pas se décomposer et ainsi à former, à l'échelle de plusieurs centaines d'années, de la tourbe, matière organique fossile. Celles de la plaine de la Scarpe commencent à être aménagées en vue d'une exploitation dès 630, notamment par l'Abbaye de Marchiennes. Y sont créés des fossés de drainage séparant les bandes de terre, appelées "lègres" dans le marais audomarois. Les lègres sont maraîchés ou paturés, les fossés pêchés. Pour les zones les plus inondées, on cultive et exploite des roseaux pour les toitures de chaume. Ces aménagements ne touchent pas la future RNN de Marchiennes, alors non cultivée. Entre le Xème et XIIIème siècle, la vallée subit de fortes modifications hydrologiques en raison du détournement d'un cours d'eau pour alimenter la Scarpe et la rendre navigable. Les niveaux d'eau augmentent ainsi sensiblement dans les secteurs proches du cours d'eau, et ce bouleversement est visible dans les carottages qui sont faits sur le site.

Au XVIIIème siècle, les tourbières, propriétés des Abbayes ou sans propriétaire (faisant partie des communs) sont souvent exploitées à titre gratuit : les locaux y récoltent de la tourbe pour se chauffer. En effet, une exploitation localisée et superficielle de la tourbe semble s'être faite sur le site, mais sans commune mesure avec les exploitations importantes des tourbières voisines comme celle de Vred. La zone est toujours connue comme le "lac d'eau de la Grande Tourberie", témoignant de cette faible exploitation. Étonnamment, ce "lac" n'apparaît plus sur les premiers cadastres napoléoniens, en 1816, ce qui pourrait s'expliquer par une exploitation encore plus faible, permettant un colmatage naturel. Devenu communal à la suite de la Révolution française, le marais est vendu par la commune de Marchiennes vers 1860 à un ingénieur des mines, qui entreprend alors un drainage massif du site à l'aide d'une locomotive et d'une pompe. Le réseau de fossés en "arêtes de poisson" est contemporain de cette époque et apparaît sur le cadastre napoléonien de 1860. Le site est ainsi mis à la location à des particuliers qui mettent en culture ces lopins de terre. Il est difficile d'évaluer la durée de la mise en culture de la tourbière faute de données documentées, mais sur les premiers clichés photographiques disponibles, datant de 1940, la tourbière est à nouveau dominée par les roselières.

Au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, le site est utilisé pour des pratiques cynégétique ou halieutique, avec l'entretien des roselières, la création de plans d'eau et quelques aménagements anthropiques très localisés comme les trois huttes de chasse. Ces aménagements sont faits notamment par le propriétaire d'une large partie du site à partir de 1972. La dynamique ligneuse semble s'accélérer et la partie centrale se piquette progressivement de saules au détriment des roselières dans les années 1980, sans doute en lien avec la baisse du niveau de la nappe et la dégradation de la qualité de l'eau. A cette même période commencent les inventaires écologiques sur le site, déjà connu des naturalistes locaux avant même toute maîtrise foncière ou classement. En effet, le secteur avait déjà prouvé ses richesses ornithologique et botanique, notamment depuis la découverte, en 1999, de la Grenouille des champs au sein des tourbières de Vred et de Marchiennes. Cette espèce, listée "en danger d'extinction" en France, est seulement présente dans le Nord, le Pas-de-Calais et l'Alsace. Au-delà de la faune et la flore, le milieu lui-même est primordial à protéger pour son rôle de puits de carbone, et la menace qui pèse sur l'environnement s'il est dégradé. En effet, la tourbe, matière organique non décomposée, piège le carbone et ne le libère pas, sauf si le fonctionnement de la tourbière est altéré : une perte de la biodiversité spécifique, un boisement qui accentue l'assèchement, un arrêt de la production de végétaux accumulateurs

de tourbe, ou autres altérations peuvent conduire à une remise en circulation du carbone historiquement stocké dans la tourbe. Pour éviter ces pertes, le site est entré depuis les années 1990 dans un processus de protection.

b. Processus de protection sans intégration sociale : l'interdit comme conclusion

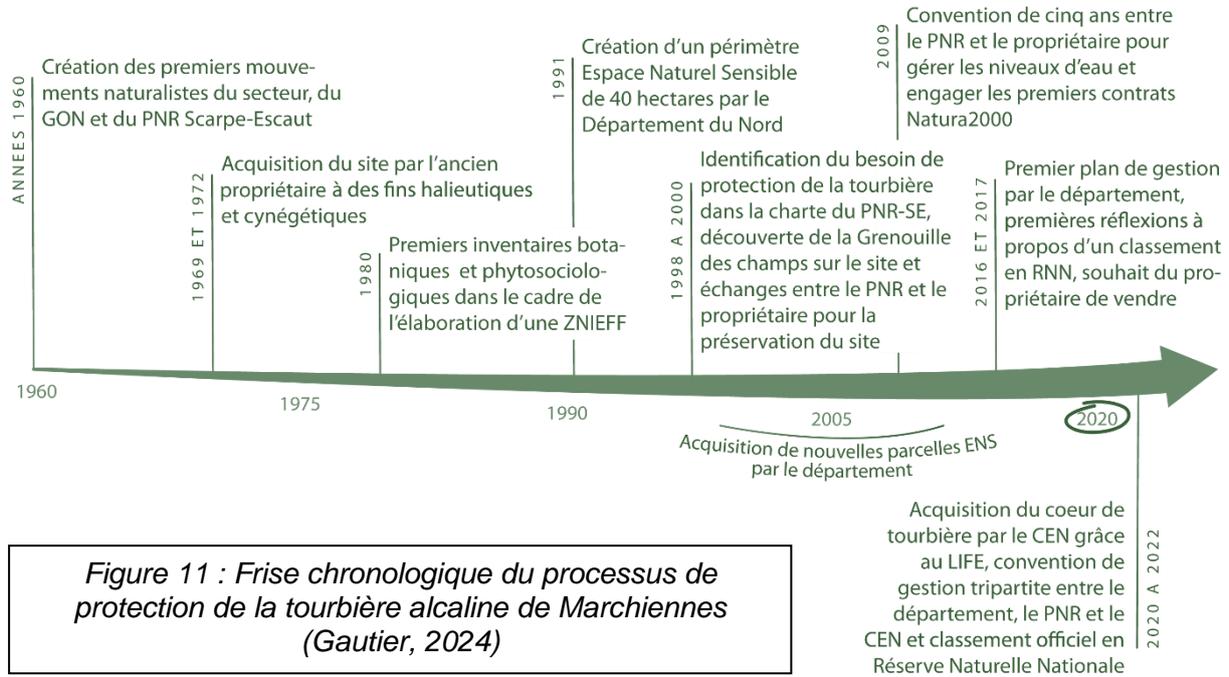


Figure 11 : Frise chronologique du processus de protection de la tourbière alcaline de Marchiennes (Gautier, 2024)

Depuis les années 2000, le Département du Nord, au travers de sa politique ENS, et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut (PNR), en tant qu'animateur des sites Natura 2000 (directive de protection européenne), ont été à l'origine des premiers travaux de restauration écologique sur le site. En effet, après quelques années de dialogue avec le PNR, des premiers contrats Natura 2000 ont été signés par les consorts du propriétaire en 2009. Très sensibles à la préservation de cette propriété familiale, ils sont conscients des menaces pesant sur le site, comme les dysfonctionnements hydrauliques, notamment en lien avec le Wacheux, le cours d'eau longeant le sud du site. En 2017-2018, des réflexions sont engagées avec le Ministère de la transition écologique pour proposer un classement en Réserve Naturelle Nationale d'un périmètre contenant des propriétés du Département du Nord et des consorts. Ces derniers souhaitant céder leur bien, la maîtrise foncière a été assurée par le Conservatoire d'Espaces Naturels grâce notamment au programme européen LIFE Anthropofens et à l'Agence de l'eau Artois-Picardie. En janvier 2022, la tourbière de Marchiennes est classée RNN par décret ministériel, et en novembre une convention tripartite de 20 ans est signée entre le CEN, nouveau propriétaire majoritaire et désigné gestionnaire en avril 2023, le Parc Naturel Régional et le Département afin de réaffirmer le partenariat et la complémentarité des trois acteurs autour de la préservation de ce cœur de nature.

Depuis, d'importantes opérations de gestion ont été lancées, notamment grâce au programme LIFE, dans le but de restaurer les roselières de cœur de tourbière colonisées par les ligneux. Une veille foncière est également assurée sur les alentours de la RNN afin de conforter le périmètre protégé si l'occasion se présente, comme début 2024 avec l'acquisition par le Département du Nord d'une parcelle adjacente à la réserve, présentée dans la première sous-partie. Au cours de ce processus de protection, les objectifs de gestion étaient clairs : préserver la faune, la flore et le milieu de cet espace naturel. La protection de son paysage est une conséquence bénéfique : le maintien du fonctionnement de la tourbière passe notamment par l'empêchement de la fermeture des paysages, avec les coupes de ligneux dans les zones de roselières, et plus généralement une tourbière en fonctionnement arborera un paysage

esthétiquement identifié comme naturel. Cela dit, le partage de ce paysage n'a pas été la priorité.

3. Des locaux peu impliqués

Comme évoqué plus tôt, la tourbière de Marchiennes n'est pas ouverte en accès libre. Seul le belvédère et le sentier en périphérie le sont, mais ces derniers ne sont pas connus du public. La population peut pénétrer le site seulement lors des sorties encadrées par un animateur naturaliste, pour peu qu'elle en connaisse les dates.

a. Un site inconnu et incompris

L'office de tourisme local, dit "Cœur d'Ostrevent tourisme", propose des sorties encadrées (kayak, vélo...) ainsi que de nombreux sentiers pour les marcheurs et les cyclistes, notamment sur la commune de Marchiennes, détaillés sur la carte ci-après. La fréquentation de ces itinéraires est régulière, notamment en période estivale, mais reste mesurée à l'échelle du territoire qui est doté de plusieurs espaces aménagés pour l'accueil du public (terril et base de loisirs de Rieulay, forêt domaniale de Marchiennes...) qui centralisent la fréquentation. Quant à la tourbière de Marchiennes, elle n'est à l'heure actuelle traversée par aucun circuit, et très peu connue du public, malgré la fréquentation du chemin de halage, depuis lequel elle est directement accessible, et de la voie verte, qui comptait 32 000 passages en 2022, à cinq cents mètres à l'est de la RNN, selon l'écocompteur posé par le Département du Nord.

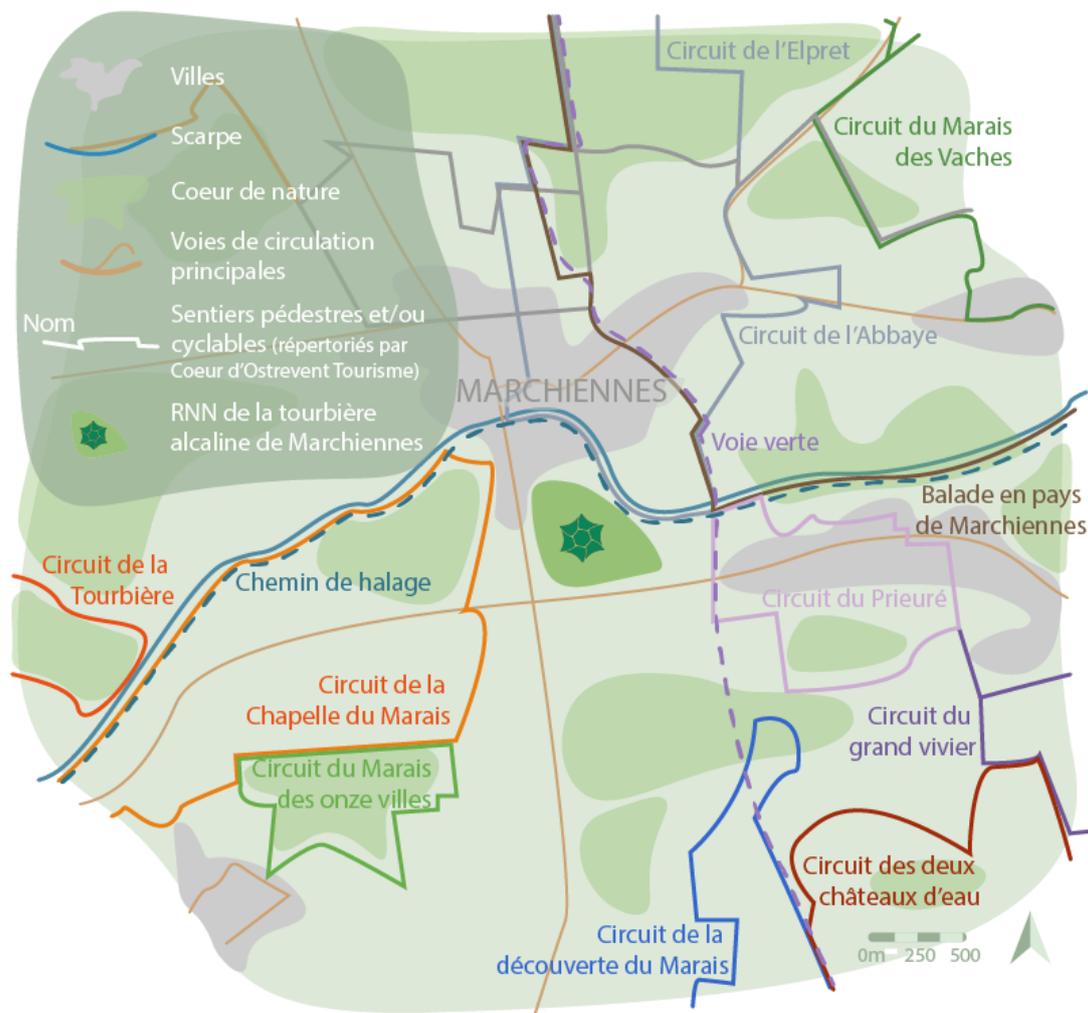


Figure 12 : Carte présentant les sentiers de randonnée autour de la réserve (Gautier, 2024)

En plus de son isolement des sentiers malgré leur proximité, la périphérie immédiate de la RNN présente majoritairement des parcelles privées boisées ou de loisirs (étangs de pêche ou de chasse), limitant la pression sur le site, mais ne le rendant pas très visible depuis l'extérieur, ses limites étant coupées visuellement des axes de fréquentation. Ce fait maintient cependant une ambiance aux aspects naturels, même sans gestion conservatoire et malgré la proximité du bourg. En revanche, en limite sud, le contexte est plus artificiel : la limite est longée par le Wacheux, courant rectiligne, surcreusé et de mauvaise qualité, une voie départementale (D299) fréquentée et dangereuse ainsi que des habitations, des ruines et une parcelle agricole en culture conventionnelle. Malgré la fréquentation de cette limite sud par rapport aux autres, le contexte n'est pas propice à l'arrêt de visiteurs, qui passent en véhicule sans remarquer la présence de la réserve.

Le site est accessible depuis plusieurs entrées, primordiales paysagèrement car imprimant la première impression de la réserve dans l'esprit du visiteur. Il y en a justement une au sud-est, depuis la route de Wandignies, faisant partie des six portails fermés au public. Parmi eux, certains s'ouvrent parfois lors des animations, comme à la prairie, à côté du belvédère, sur le sentier et prochainement depuis la nouvelle parcelle, et certains jamais sauf par les gestionnaires, comme au sud-ouest depuis la route de Somain ou au sud-est, rien n'indiquant sur ces divers portails qu'ils donnent sur une Réserve Naturelle Nationale. Au sud-est toujours, on peut accéder librement au sentier, non-indiqué, qui traverse la partie départementale de la RNN. L'autre extrémité de ce sentier est accessible depuis l'entrée principale, au nord. Cette dernière se situe au bout de la rue Fernand Rombeau, qui longe le canal de la Scarpe et se termine en impasse le long de la prairie de fauche et de pâturage. On peut aussi y accéder en mobilités douces en longeant le chemin de halage de la Scarpe, en faisant l'entrée la moins urbaine du site, malgré la proximité des habitations et une ligne électrique, qui pourrait être enfouie afin d'améliorer cette qualité paysagère en plus de simplifier la gestion. Le paysage de cette entrée nord introduit déjà au paysage naturel et humide qui attend le visiteur dans la tourbière.

En plus du sentier, le Département du Nord a aménagé le belvédère ainsi qu'un petit parking au bout de l'impasse, souvent occupé par des pêcheurs. En effet, aucune signalétique n'indique que ce parking fait partie du périmètre d'une RNN, ni qu'un sentier ou un belvédère ne sont accessibles depuis. On peut même évoquer une signalétique qui induit en erreur avec un panneau "propriété privée" sur le sentier, du fait de la partie du sentier en servitude de passage. Ce qui se rapprocherait le plus d'un panneau d'accueil est un panneau situé une quarantaine de mètres plus loin, après le virage menant au belvédère, indiquant "Espaces naturels du nord, Grande Tourbière de Marchiennes, Propriété du Département", ainsi que quelques pictogrammes de réglementation. Ce panneau est donc antérieur à la prise de gestion du CEN et au classement RNN, et son placement ne permet pas aux usagers qui ne connaissent pas la réserve de la découvrir. Rien n'indique non plus la réserve depuis son entrée sud, ni sur les axes doux fréquentés. Enfin, comme évoqué dans la première sous-partie, aucun équipement pédagogique n'est installé, qui permettrait au visiteur de comprendre ce qu'il observe et son importance.

b. Des animations qui touchent un public déjà sensibilisé

Si des sorties étaient ponctuellement proposées depuis quelques années à certaines classes du collège Marguerite Yourcenar à Marchiennes (à leur demande) et assurées par le PNR, le volet sensibilisation s'est étoffé à partir de 2023 avec l'organisation de visites guidées à destination des écoles de la commune, de manière coordonnée entre le PNR et le CEN. Depuis novembre 2023, des sorties encadrées sont régulièrement proposées dans les écoles de Marchiennes sur la thématique des zones humides et leur gestion. D'autres sorties encadrées sont aussi proposées pour le grand public, afin d'espérer sensibiliser les adultes locaux aux milieux naturels qui les entourent, notamment "les pieds dans l'eau", anciennement "Réserve ta réserve", événement annuel proposant la visite des tourbières de Vred et Marchiennes dans la même journée, qui rencontre un franc succès.

Cependant, sur une quinzaine de personnes présentes à la sortie Amphibiens du 6 avril 2024, la majorité venait de l'intercommunalité de Lille, la Métropole Européenne de Lille (MEL), soit entre vingt et quarante-cinq kilomètres à vol d'oiseau, et un territoire en moyenne plus aisé que l'intercommunalité de Marchiennes (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, CCCO). En effet, en 2007, les ménages de la MEL déclaraient entre 14 500 et 16 000€ de revenu annuel en moyenne contre entre 12 000 et 13 500 pour ceux de la CCCO (Insee NPDC, 2007). Or la pauvreté est souvent corrélée à un niveau d'instruction plus bas. Selon les données de l'Insee en 2019, 82% des personnes vivant sous le seuil de pauvreté n'ont pas dépassé le baccalauréat [7]. Ces deux paramètres augmentent la probabilité d'un désintérêt à l'environnement (Abdmouleh, 2011). Seuls deux participants venaient de Bruille-lez-Marchiennes, un village à six kilomètres à vol d'oiseau de la réserve, mais sont déjà assez impliqués dans la vie naturaliste locale via des structures telles que "Nature Sciences et Nous" ou "Village Biodiv' Santé". En effet, le public présent était surtout composé de passionnés de nature, éventuellement naturalistes amateurs plus ou moins experts, et qui recherchent les sorties nature. De plus, même au sein d'un public déjà sensibilisé, le CEN n'est en majorité pas connu, ni par conséquent son "calendrier nature" répertoriant les animations de l'année en cours. On peut donc imaginer qu'au sein d'un public moins sensibilisé, même si l'idée d'une sortie nature peut tenter, l'information n'est pas assez accessible pour franchir le pas.

Lors de deux sorties encadrées, des questionnaires ont été distribués dans le but de récolter l'avis du public sur le site et ses envies pour le futur. Sur 35 questionnaires récoltés, 26 ont été remplis lors de la sortie organisée par le CEN dans le cadre de son Assemblée Générale le 4 mai 2024 et 9 lors de l'animation dans le cadre de la première édition du week-end Hauts-de-France Nature, le 8 juin 2024. Plusieurs autres animations n'ont pas été couvertes. Au regard des résultats, il est important de garder en tête que le public touché n'est pas représentatif du public local, il est en majorité composé d'employés ou de conservateurs bénévoles du CEN, ou au moins de personnes ayant déjà un intérêt pour les sujets naturalistes. Malgré cela et malgré des inquiétudes formulées quant au potentiel dérangement écologique du site, seuls quatre participants ont répondu négativement à la question "Pensez-vous que ce site devrait-être davantage mis en valeur auprès du public ?". Les participants émettent parfois des conditions, comme de rester périphérique pour ne pas mettre en danger le cœur (cinq mentions), mais treize mentionnent l'intérêt pédagogique de la mise en valeur. Ci-dessous le graphique de leurs propositions.

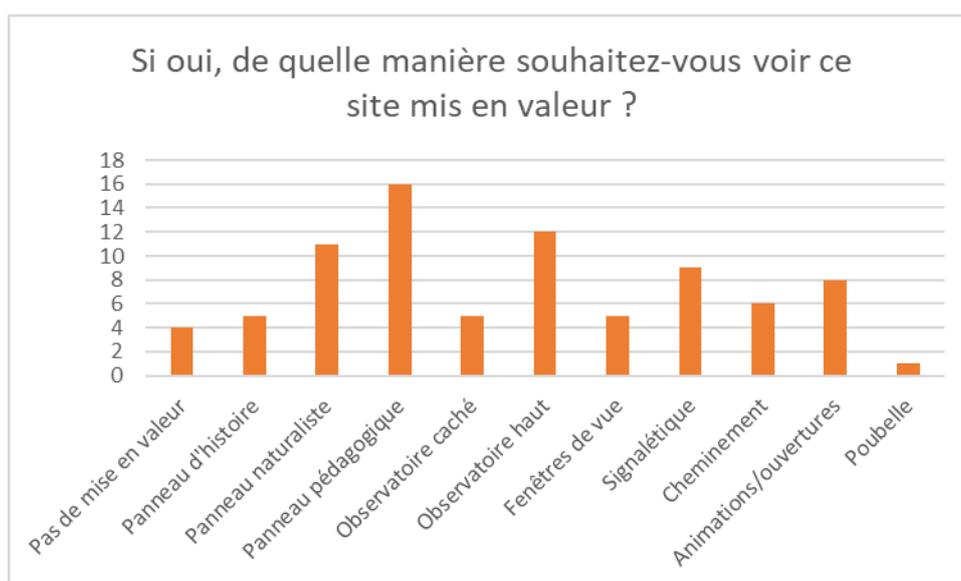


Figure 13 : Graphique présentant les réponses du public touché sur la mise en valeur du site (Gautier, 2024)

c. Le cercle vicieux du manque d'information

Il y a une logique à la faible ouverture de cette tourbière : le milieu est sensible aux perturbations et ces dernières ont des conséquences graves et immédiates au-delà même du site. Ce fonctionnement consistant en la préservation du paysage naturel dans l'état où il est découvert par l'occidental découle notamment de la colonisation de l'Amérique, où le wilderness immense était conquis rapidement par la société industrielle et, en réaction, défendu et idéalisé par des militants conservationnistes. Cette peur de perdre ces milieux était et est bien fondée et a abouti en 1872 à la création du premier Parc national du monde, celui de Yellowstone Etats-Unis. Cependant, d'un point de vue de la sensibilisation du plus grand nombre aux problématiques environnementales, l'exclusion ne paraît pas être la méthode la plus stratégique. En effet, pour citer Ebrahim Hamad : "La population ne protégera pas ce qu'elle ne connaît pas" (Quintos, 2021).

Les pays d'Europe du nord ont toujours appliqué cette phrase, en n'ayant jamais laissé la propriété individuelle priver la population d'un accès à la nature. Variant légèrement selon les pays et évidemment plus compliqué en pratique qu'en théorie, ce droit se base sur la confiance donnée aux individus de ne pas détériorer les paysages naturels (coupe d'arbre, pêche, dépôt de déchets), et en contrepartie autorise à tous l'accès, la cueillette et le bivouac dans tous les espaces, publics ou privés, concernés par le droit (Girault, 2018). La culture de la propriété est bien différente en France, et ne permet pas d'imaginer un fonctionnement similaire à l'heure actuelle. Pourtant, on sait que passer du temps dans la nature mène la population à adopter de meilleurs comportements pour la préservation de l'environnement, en plus d'avoir des bienfaits sur la santé mentale (Pirchio et al, 2021). Malheureusement, on remarque un éloignement général des sociétés occidentales à la nature, menant à un détachement émotionnel de la population envers l'environnement, aggravant plus ou moins directement le changement climatique (Willis et al, 2024). De plus, les catastrophes liées à ce phénomène affectent la santé mentale d'un très grand nombre créant un cercle vicieux entre mauvaise santé, mauvaises décisions, dégradation environnementale et changement climatique, sans même les bienfaits liés à la fréquentation d'espaces naturels.

Conclusion

Les paysages humides de la tourbière de Marchiennes sont entrés dans un processus de protection dans les années 1980. L'importance de l'enjeu, la fragilité du milieu, et l'impensé de la relation public-site a abouti à une exclusion des locaux. La partie de la réserve en accès libre ne comporte pas assez d'information pour l'identifier et encore moins pour sensibiliser d'éventuels visiteurs et les animations touchent très majoritairement un public déjà sensibilisé. Enfin, on peut ajouter une lecture sociale au phénomène, la tourbière étant située dans une intercommunalité recoupant le périmètre du Bassin minier, plus populaire que la banlieue lilloise, donc moins propice à s'intéresser à la protection environnementale.

Au cœur du Bassin minier, d'autres paysages naturels et culturels sont sujets à une dynamique presque opposée. C'est le cas sur les terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles où les humains, attachés à leur espace de loisirs de nature, ne semblent pas souhaiter se limiter dans leurs usages pour la préservation du site.

II - La protection désancrée des paysages culturels du Bassin minier : un échec de l'endiguement des usages dégradants, l'exemple des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles

Les terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles se situent au cœur du bassin minier Nord et du Pas-de-Calais, dans l'ancienne concession minière de l'Escarpelle. Le site fait partie des biens listés comme patrimoine du Bassin minier à l'UNESCO et du Site Classé "78 terrils formant la chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France" pour ses caractères historique et pittoresque. Il est géré par le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France en convention de gestion écologique avec les communes propriétaires et s'étend sur une superficie de 83,3 hectares répartie sur les communes de Roost-Warendin, Râches et une partie anecdotique sur Douai. Cette zone est riche d'un patrimoine minier important, au travers, en plus des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, des multiples terrils alentours, de la cité minière de Bellefrière en limite ouest du site et du chevalement de Roost-Warendin. Le site se situe comme la tourbière de Marchiennes dans la vaste plaine alluviale de la Scarpe par laquelle il est longé sur toute sa limite sud. Il est également bordé par un petit cours d'eau nommé la Râches au nord et traversé par le courant de Bernicourt, courant linéaire creusé liant les deux cours d'eau précédemment cités. Enfin, concernant les infrastructures de transport, on retrouve l'A21 au sud et la D58 à l'ouest, donnant un contexte immédiat en apparence naturel et humide, avec notamment des étangs de pêche au nord, mais proche de l'industriel et de l'urbain. Ce "Cœur de Nature" de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, plus urbanisée que la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent, peut se diviser en trois entités :

- Le terril conique de l'Escarpelle, haut de 68 mètres, qui propose quatre belvédères sur le Douaisis et se compose de boisements de bouleaux, de zones ouvertes et de pentes instables ;
- Le terril plat des Pâturelles, haut de six mètres qui se compose de boisements denses de bouleaux se développant sur des prairies et se diversifie avec d'autres feuillus à l'est ;
- La zone centrale, composée de prairies humides, d'une saulaie alluviale résiduelle et d'une zone humide dite "Marais des Pâturelles".

Le site est accessible au public sur sa globalité sauf aux vététistes pour qui le terril de l'Escarpelle est interdit. Il existe actuellement trois entrées officielles à l'ouest, au nord et à l'est (une dans chaque entité) et deux parkings sont proposés, dont un commun avec les étangs de pêche au nord du site.

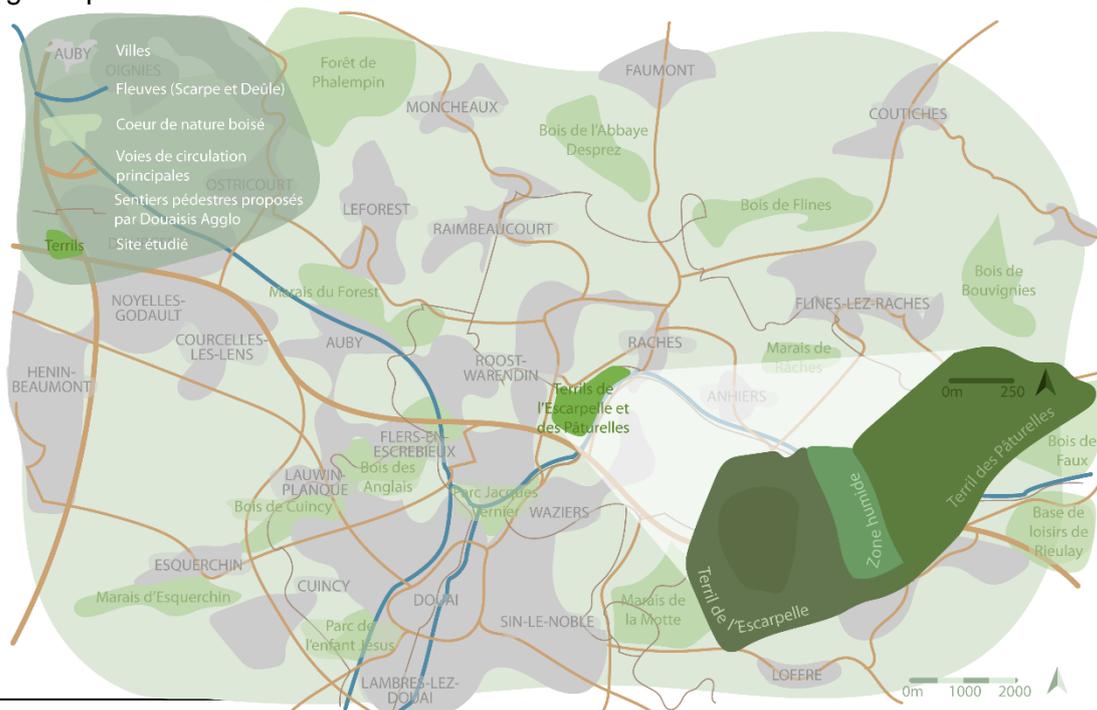
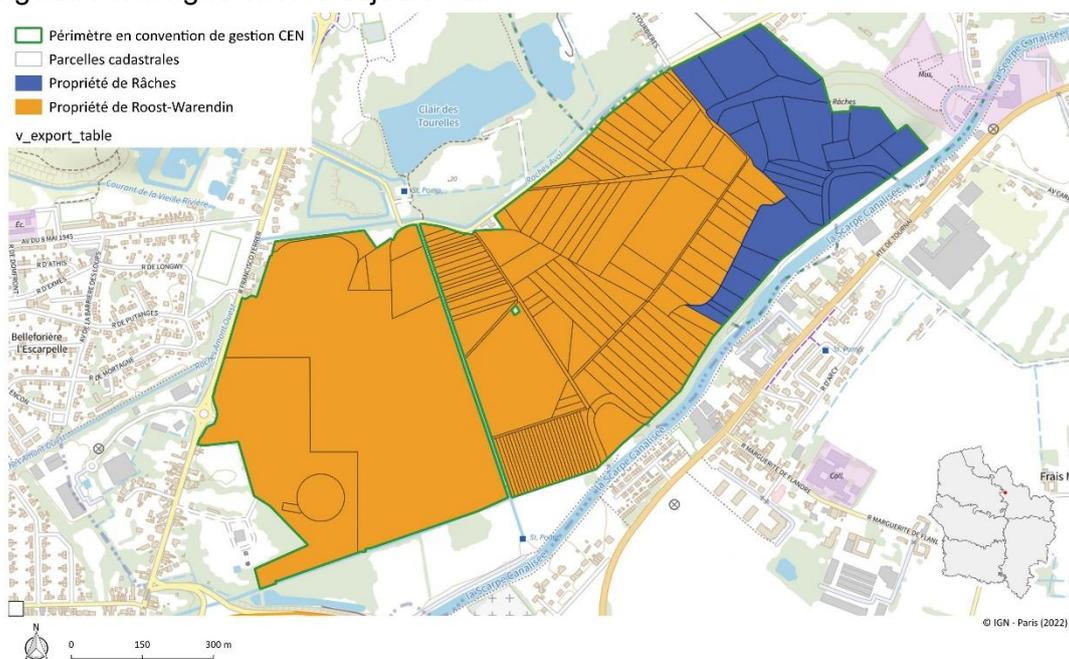


Figure 14 : Carte de situation des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles (Gautier, 2024)

1. Un paysage de déchets

a. Edification des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles

Bien que la partie la plus visible de l'histoire du site se joue au cours du XX^e siècle, cette partie de la plaine de la Scarpe avait déjà subi des modifications anthropiques auparavant. Dès le XI^{ème} siècle, à des fins commerciales avec la navigation sur la Scarpe ou agricoles avec le drainage de sa plaine, les premiers travaux importants sont entrepris par les cisterciennes de l'abbaye de l'Honneur-Notre-Dame, installées à Flines-Lez-Raches. Le site reste marécageux malgré la canalisation définitive de la Scarpe en 1830, mais sera tout de même cultivé jusqu'à 1850 grâce à un important réseau de fossés de drainage dont l'organisation cadastrale rectangulaire témoigne encore aujourd'hui.



En 1850 débutent des modifications paysagères plus frappantes encore que le réseau hydrographique, avec l'amorce de l'exploitation minière du site. Elle débute par la fosse n°1 à Roost-Warendin dont le fonçage avait commencé trois ans auparavant, et va bouleverser ces paysages marécageux et humides. En effet, les déchets miniers sont dès lors déversés sur la surface marécageuse limitrophe en méthode tabulaire afin de relever le terrain et procéder à un assèchement des surfaces. En 1909 débute le forage du puits n°9, dont le chevalement bleu, bien que plus récent que le puits, subsiste aujourd'hui.

Sur site s'étend alors déjà le début d'un terril plat, le terril n°123 dit "de l'Escarpelle Ancien Plat" situé à proximité du puits n°1, et un deuxième commence à s'établir, le terril n°139 dit "des Pâturelles", visible sur la photo de 1957 et qui s'étendra jusqu'à la commune de Râches. Le terrain devient un important site minier, s'intègre dans la concession de l'Escarpelle, et plus précisément à l'ensemble minier de la Bellefrière, dont la cité est incluse dans le périmètre inscrit à l'UNESCO. Les déchets d'extraction sont principalement des schistes, des grès et des mixtes charbonneux. En 1946, la compagnie des mines de l'Escarpelle est nationalisée et intégrée dans le groupe de Douai. Les terrils deviennent propriété des Houillères du Bassin du Nord-Pas-de-Calais. Jusqu'en 1970, la majorité des déchets issus de la fosse n°9 est évacuée par chariot mécanique sur le terril n°123 de l'Escarpelle, résultant à la formation conique du terril n°141 dit "1 Nouveau Est", désormais indissociable de son socle. Dès lors, la partie du terril n°123 non recouverte par le cône est colonisée par la végétation.

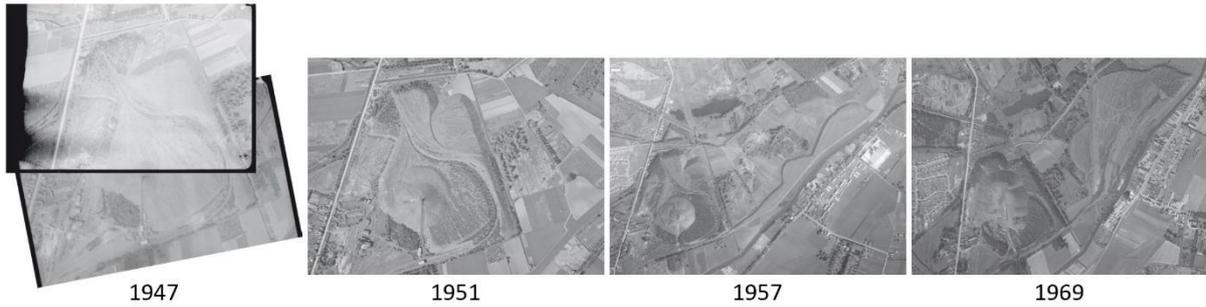


Figure 16 : Frise de photographies satellites anciennes durant l'exploitation minière du site (Gautier, 2024)

b. Une déprise minière qui laisse des traces

Au début des années 1970, l'exploitation minière a perdu de sa vigueur. Le terril de l'Escarpelle (ensemble des terrils n°123 et n°141) est exploité au titre des schistes par la société Salviam-Brun et Transunion, accentuant peut-être le profil tronqué du cône. Le plus souvent, les matériaux exploités servaient à des soubassements de voirie. Quant aux Pâturelles, les communes achètent la partie du terril située sur leur territoire en 1987 et 1990. Le 26 octobre 1990, la remontée des dernières berlines est réalisée. La fosse n°9 de l'Escarpelle est alors l'avant-dernier puits à fermer dans le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais. L'exploitation du terril de l'Escarpelle s'arrête en 1995 et il devient propriété de l'Etablissement Public Foncier en 2003.

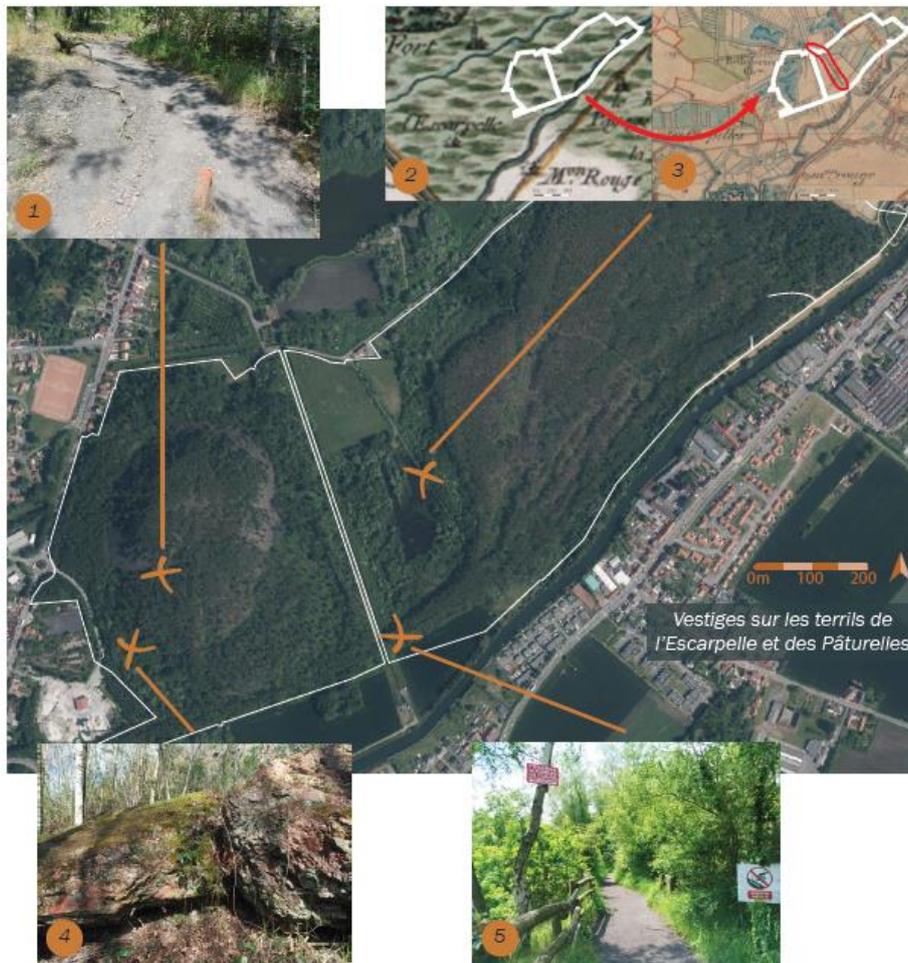


Figure 17 : Vestiges du passé du site (Gautier, 2024)

De l'histoire minière, il reste aujourd'hui ces deux masses sombres, ainsi que, en cherchant plus précisément, quelques vestiges. Tout d'abord, on peut évoquer les quelques pieux métalliques en ligne restant dans un chemin sauvage qui monte au sommet de l'Escarpelle : sans doute l'ancienne rampe de chargement ayant permis l'édification conique du terril n°141 (1). Ensuite, l'ancien cavalier minier qui reliait les deux terrils est encore, bien que rien ne l'indique aujourd'hui, l'unique chemin permettant de passer de l'Escarpelle aux Pâturelles (5). Un cavalier était une voie ferrée destinée au transport des matériaux à déverser entre deux sites miniers. Ce point a donc toujours été, depuis le début de l'histoire minière du site, le point de connexion entre les deux terrils, point de passage des matériaux et des humains. Au sud-ouest du cône de l'Escarpelle est visible un affleurement ainsi qu'un bloc détaché de schiste rouge (4), racontant aussi une histoire, celle de l'autocombustion des terrils. En effet, les terrils entrent parfois en combustion, spontanément ou après un incendie, changeant certains schistes noirs en schistes rouges. Ce phénomène a parfois été entretenu par arrosage parce que les schistes rouges possèdent des propriétés physiques plus intéressantes que les schistes noirs. Enfin, bien que l'on s'écarte de l'histoire minière, la zone humide centrale pourrait à elle seule être considérée comme un vestige, donnant à voir sur ce à quoi ressemblait le site avant la mine. Ses roselières sont typiques des tourbières du territoire, et son chemin pavé date d'avant l'exploitation minière, sans doute aux alentours de 1800. En effet, il n'apparaît pas sur les cartes de Cassini (2) mais apparaît sur la carte de l'État-Major (3). Il témoigne donc du passé agricole pré-minier de cette zone humide.

2. Un élément paysager à s'approprier post-exploitation

a. Une topographie marquante

Physiquement, la caractéristique marquante du site est sa topographie. Résultant principalement de facteurs anthropiques, elle est créée par l'amassage des déchets d'exploitation des fosses de l'Escarpelle, n°1 et n°9 principalement, répartis en trois terrils au cours du XIXème et XXème siècle. Si les terrils n°123 et n°139 sont tabulaires, le terril n°141, est, comme évoqué précédemment, un conique tronqué, véritable masse de 68 mètres de haut et 300 mètres de diamètre, repère dans le paysage alentour. L'histoire en deux temps de ce terril de l'Escarpelle, d'abord plat puis conique, est visible sur son profil topographique. Un premier plateau correspond en effet au sommet du terril plat n°123, sur lequel repose le cône du terril n°141. A l'est-nord-est de cette masse se situe une micro-dépression au niveau de la zone en eau présente le long du courant de Bernicourt, puis plus au nord-est la coupe topographique montre une remontée d'environ six mètres, assez stable sur le terril tabulaire des Pâturelles.

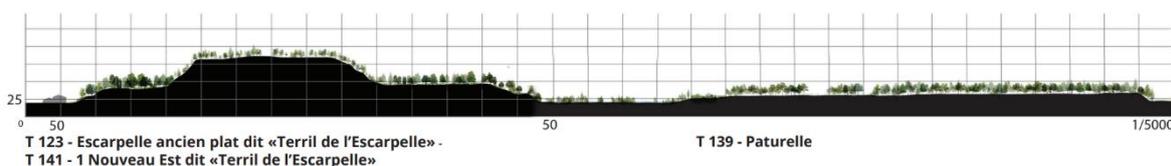


Figure 18 : Coupe topographique du site (Clap, Hervy, Sénécal, 2018)

Malgré la trinité d'entités qui composent le site, c'est le terril de l'Escarpelle qui l'incarne pour le monde extérieur, parce que c'est lui, et non pas le terril des Pâturelles ou la zone humide, que l'on voit des alentours. Il peut d'ailleurs même être un repère dans l'aire immédiate du site, c'est-à-dire depuis d'autres points de celui-ci. On le voit par transparence depuis le terril des Pâturelles, il nous cadre au loin lorsque l'on longe la zone humide, et il attire notre œil depuis l'entrée nord, s'élevant d'un coup après la prairie de fauche plane. C'est donc cette masse boisée que l'on voit depuis les alentours proches, comme au niveau du parking de l'entrée nord du site (4) ou le long de la rue Pasteur à Râches (3). On parle d'une masse parce que malgré le caractère conique du terril n°141, il s'agit d'un cône tronqué et boisé, ce qui arrondit sa forme en ce qui pourrait être une colline plutôt qu'un pic. Depuis ces alentours proches, on peut distinguer, si les conditions le permettent, la ligne du sol schisteux à travers

la transparence des bouleaux et buddleias. On voit également cette masse à 500 mètres à la ronde, dans une aire qu'on pourrait qualifier de rapprochée, comme depuis la cité Belleforière (1), l'hôtel d'entreprises du Chevalement (2), la bretelle d'autoroute au sud de Râches (6), mais aussi de plus loin dès que l'on se trouve sur un axe dégagé comme sur l'A21 au niveau de la cité Ferronnière (7), à 1,5 kilomètres à vol d'oiseau ou le pont de Lille (5) à 2,8 kilomètres à vol d'oiseau. On peut atteindre, dans l'aire lointaine, la dizaine voire la vingtaine de kilomètres depuis les points hauts, comme le "Pas Roland" à Mons en Pévèle ou les terrils alentour jusqu'à ceux de Loos-en-Gohelle.

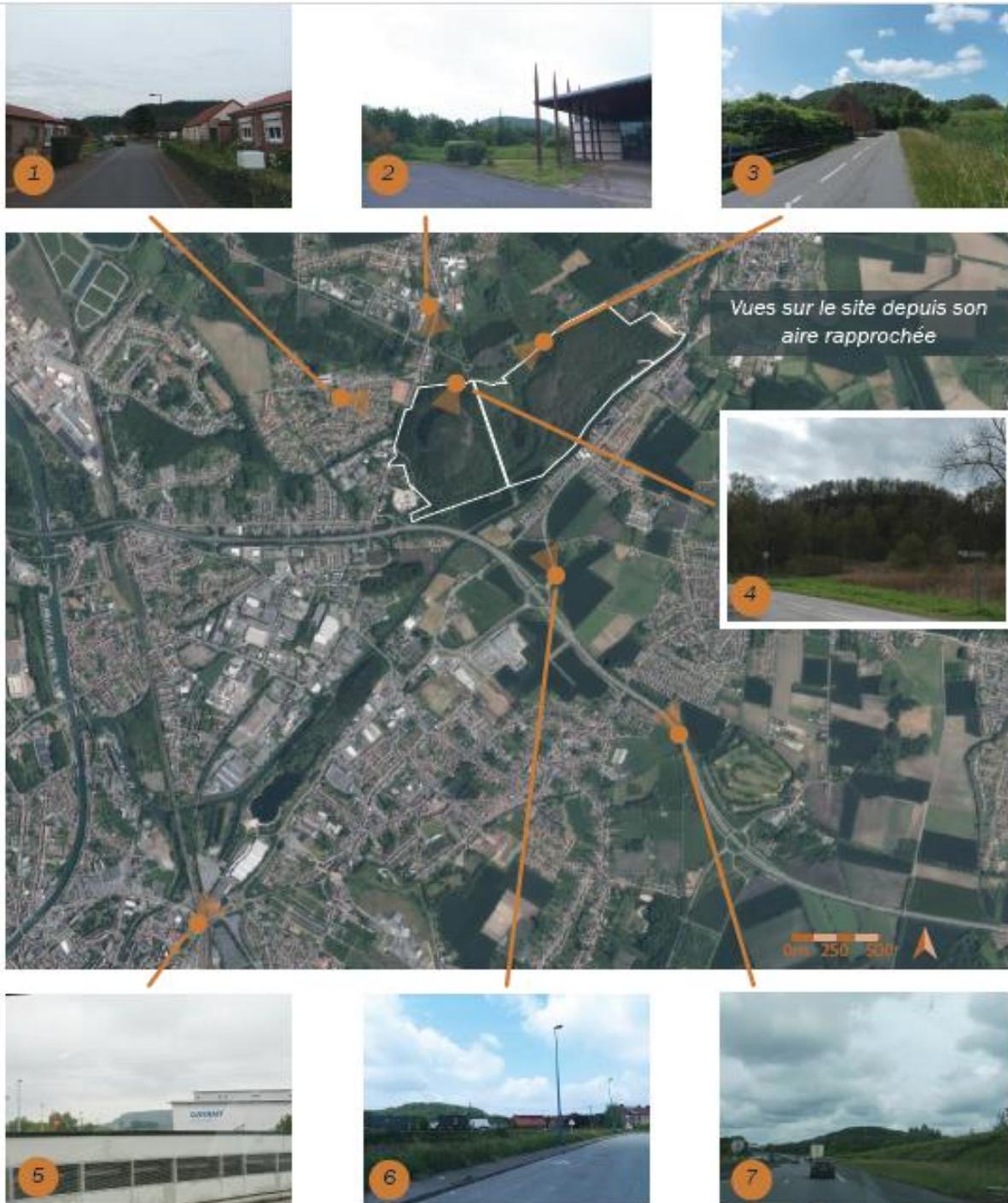


Figure 19 : Vues sur le site depuis son aire rapprochée (Gautier, 2024)

Cette omniprésence dans le paysage est déjà marquante à l'échelle du site, mais encore plus si l'on garde en tête que pas moins de 285 terrils ont été édifiés, dont 220 conservés (Mission Bassin minier, 2017). Dans le paysage de plaines du territoire, ces masses deviennent des "repères monumentaux", selon les termes du cahier technique "Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais, Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO", publié par la Mission Bassin Minier en 2016. Leur impact visuel dépend bien sûr de plusieurs paramètres. On a déjà évoqué l'altitude ou plus globalement la topographie comme facteur, on peut aussi parler de ce qui les entoure : un terril paraîtra plus imposant entouré de parcelles agricoles que de bâtiments hauts, le premier cas est d'ailleurs plus courant. Enfin, la végétalisation du terril joue sur son impact visuel. En effet, le noir du schiste ramène directement au charbon et à la mine, alors qu'un terril végétalisé comme ceux de l'Escarpelle et des Pâturelles forment et se fondent davantage dans un paysage identifié comme naturel, malgré leur origine tout aussi anthropique. On les considérera donc comme tels par la suite, ayant vu que la nature était dépendante du regard humain.

b. Développement simultané d'une gestion écologique et de pratiques récréatives

Certains terrils ont été plantés, d'autres se sont végétalisés spontanément, formant parfois des prairies ou une strate arbustive, d'autres fois, notamment dans le cas des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, des boisements de bouleaux. C'est le terril n°123 qui s'est végétalisé d'abord, alors que l'édification du terril des Pâturelles et du cône de l'Escarpelle étaient encore en cours. Le boisement du terril n°139 a suivi, et celui du n°141 a fermé la marche.

En 1989, le site, présentant déjà un début de caractère forestier et ayant conservé une zone humide non recouverte en son centre, est inscrit dans sa totalité en ZNIEFF de type 1, première reconnaissance officielle de son caractère naturel. La zone humide centrale devient ENS en 2005, puis l'Etablissement Public Foncier réalise de nombreux travaux sur les terrils, les aménageant pour les loisirs de nature : terrassement de la montée à l'Escarpelle, installation de barrières bois, création de deux parkings et de deux boucles de randonnée pédestre, mise en place d'un ponton dans la zone humide, pose d'une signalétique et de panneaux d'affichage, installation de barrières sélectives aux entrées et entre les secteurs, création d'une piste VTT sur le terril des Pâturelles, creusement de la zone humide centrale, ouverture de clairières et des pourtours des mares sur les Pâturelles. La gestion du site est ensuite confiée au service Espaces Naturels Sensibles (ENS) du département, et le terril de l'Escarpelle devient la propriété de la commune de Roost-Warendin en 2008.

En 2012 est mis en œuvre le Plan de gestion rédigé par le Département du Nord jusqu'à 2017, avec comme axes principaux d'aménagement le maintien de zones ouvertes et l'accueil du public. Cet accueil, justement, se fait en accès libre sur toute la surface du site, pour un public qui vient majoritairement en faire un usage récréatif, lequel s'installait déjà lors des premiers travaux réalisés, rappelant la vision utilitariste des espaces naturels. Aujourd'hui et sans doute depuis le boisement du site, un des usages majoritaires est la randonnée. Elle est pratiquée par plusieurs clubs (de Flines-lez-Raches, Roost-Warendin, Waziers...) et par des particuliers, sur tout ou partie du site selon l'effort souhaité. Beaucoup baladent leur chien, souvent sans laisse, ce qui n'est pas interdit. La boucle 4 du GR de Pays Bassin minier passait sur le site mais ne passe plus, parce que le parcours traversait le site actuel du musée Arkéos, ouvert au sud-est du site en 2014, et ce GR n'est plus pratiqué malgré une signalétique encore présente sur le site. Trois sentiers proposés par Douaisis Agglo longent les abords du site sans le traverser : le "Chemin du Belvédère" au nord, "Au fil de la Scarpe" au sud et la "Croisée des chemins" au nord et au sud.

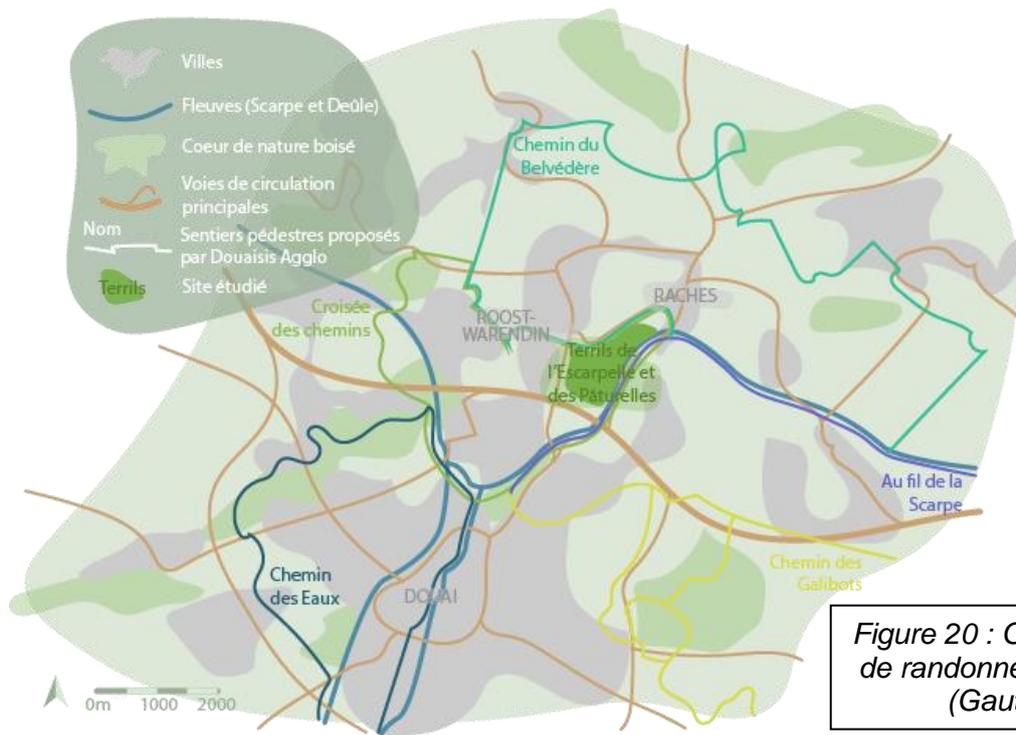


Figure 20 : Carte des sentiers de randonnée bordant le site (Gautier, 2024)

Au sein du site, les chemins officiels sont nombreux et ont sans doute parfois été dessinés et parfois créés par l'usage puis officialisés. La course à pied, voire le trail, est également pratiquée sur tout ou partie du site avec une fréquentation spécifique dans la montée de l'Escarpelle, sur laquelle les coureurs effectuent des allers-retours afin d'atteindre un certain dénivelé total. Le VTT est aussi pratiqué par plusieurs clubs (de Flines-lez-Raches, Faumont, Roost-Warendin...) et par des particuliers, officiellement seulement sur la boucle prévue, et sur la diagonale principale du terri des Pâturelles lors des évènements. Officieusement, un usage sur le terri de l'Escarpelle assez répandu, visible et décomplexé pour les particuliers qui n'hésitent pas à faire des aménagements : faire tomber les barrières, couper des arbres, créer des trempins... Ils créent aussi des cheminements sauvages parfois dangereux, des montées alternatives à l'Escarpelle ou des segments de crête en bordure de rupture de pente. On associe ces segments aux vététistes plutôt qu'aux marcheurs parce qu'ils sont très escarpés et bosselés, sur le modèle des pistes de VTT de descente, en plus d'être formés sur un sol schisteux glissant et instable. C'est dans l'un d'eux que l'on trouve les vestiges de la rampe de chargement. Un chemin sauvage d'une autre nature est visible au nord-est, il s'agit d'un ancien officiel fermé pour la préservation de la Petite pyrole, protégée sur liste rouge dans l'ancienne région Nord-Pas-de-Calais.



Figure 21 : Etat des lieux des cheminements du site (Gautier, 2024)

Il y a aussi un usage de chasse, qui est autorisée douze demi-journées par an entre novembre et février, sur tout le site sauf la zone humide au centre. Elle est pratiquée uniquement le dimanche matin, sur la partie du site qui appartient à la commune de Roost-Warendin pour l'association de chasse de Roost-Warendin et pareillement pour Râches, avec respectivement seize et neuf chasseurs dans l'association, pour entre quatre et six chasseurs par association et par dimanche chassé. Ils chassent le Chevreuil européen, le Lièvre d'Europe et la Bécasse des bois. Il n'y a officiellement pas de pêche, mais on en suspecte dans la zone humide. Enfin, pour ce qui est des usages annexes, le paintball et l'airsoft ne sont pas réglementés mais peu constatés, et la baignade et les véhicules motorisés sont interdits. C'est le cas sur tous les terrils classés, mais si les accès le permettent, des pratiques motorisées sont souvent remarquées. C'est d'autant plus le cas pour ceux qui ne sont pas boisés, on peut citer le terril n°12 à Bruay-la-Buissière au cœur du Bois des Dames, dit terril de l'huître à cause de sa forme. Il est peu végétalisé et sa large forme circulaire était propice à l'usage de véhicules avant que ne soient installés des lignes d'empierrement qui ont mis un terme à cet usage. Si l'on évoque d'autres terrils, on peut encore étoffer le panel d'activités que ces entités paysagères accueillent, avec un vignoble installé sur le terril d'Haillicourt et une piste de ski aménagée sur celui de Nœux-les-Mines.



Figure 22 : Empierrement sur le terril de l'huître (Théodore, 2023)

Des entretiens avec plusieurs acteurs du site ont permis d'observer que ces usages ne cohabitent pas tous paisiblement au sein de ce paysage naturel. Le plus épineux semble être celui des vététistes qui créent des sentiers annexes, voire coupent des arbres ou détériorent les aménagements pour le faire. Sont aussi critiquées les flèches aux couleurs vives réalisées à la bombe sur les arbres ou le sol, quand certains clubs optent pour des fléchages qu'ils installent et désinstallent après l'événement. Les coureurs qui ne pratiquent que la montée à l'Escarpelle ne sont pas non plus bien vus par les autres usagers, augmentant l'usure du sentier déjà sujet au ravinement de son sol instable. Les promeneurs qui ne maîtrisent pas leurs chiens sans laisse ou sortent des chemins inquiètent également, surtout à l'égard des enfants ou en matinée de chasse. Justement, selon certains, les chasseurs empêchent les autres loisirs les dimanches matin d'hiver. Un côté avance que ce n'est qu'une demi-journée par semaine, l'autre que c'est l'une des deux voire la seule matinée de libre pour de nombreuses personnes. D'autres reproches sont faits plutôt à l'égard des gestionnaires, comme lors d'une étude réalisée en été 2021 sur quatre jours alors que le site était encore sous la gestion du Département du Nord. Sur les 27 personnes interrogées, l'axe d'amélioration cité principalement est de modifier et clarifier la signalétique (cité 13 fois), puis ajouter des informations sur les espèces végétales et animales et sur le paysage avec une table de lecture (cité 3 fois).

En effet, l'essentiel de l'usage du site se faisant en accès libre non accompagné, le public ne reçoit d'informations que par la signalétique. Cette dernière peut être d'orientation, d'accueil ou pédagogique. Comme mentionné plus tôt, les fléchages sont datés, abîmés et incomplets. Les panneaux d'accueil quant à eux étaient auparavant présents aux trois entrées ouest, est et nord, mais ce dernier a été abîmé puis retiré il y a quelques années. Ces panneaux datent de la gestion par le Département du Nord et proposent une information assez complète sur l'action du département, le classement UNESCO et le site d'un point de vue de l'usage, moins complet d'un point de vue naturaliste et historique. Aucun autre équipement pédagogique n'est

présent sur le site. Pour ce qui est des événements à caractère naturaliste, ils sont assez peu nombreux, avec une animation annuelle de Douaisis Agglo fin mars et une de l'association mycologique "le Pleurote Sinois" en novembre.

Ainsi, l'appropriation du public semble passer par l'expérimentation sur les sites, rappelant la culture de l'espace naturel utile aux activités humaines. Cette relation public-site peut trouver son sens dans l'origine du lieu, anthropique, pollué et né des déchets, puis aux matériaux exploités selon les besoins humains. Une vision différente pourrait être apportée par les différents gestionnaires qui préservent la valeur écologique du site, mais les animations sont peu nombreuses et la signalétique incomplète. De plus, le Département était activement gestionnaire jusqu'à 2017, et le CEN est seulement en train de commencer les opérations de gestion sur le site. Cette passation longue de sept années sans gestion ou presque a donné en plusieurs points un aspect abandonné au site, ce qui n'aide pas à en faire évoluer la vision.

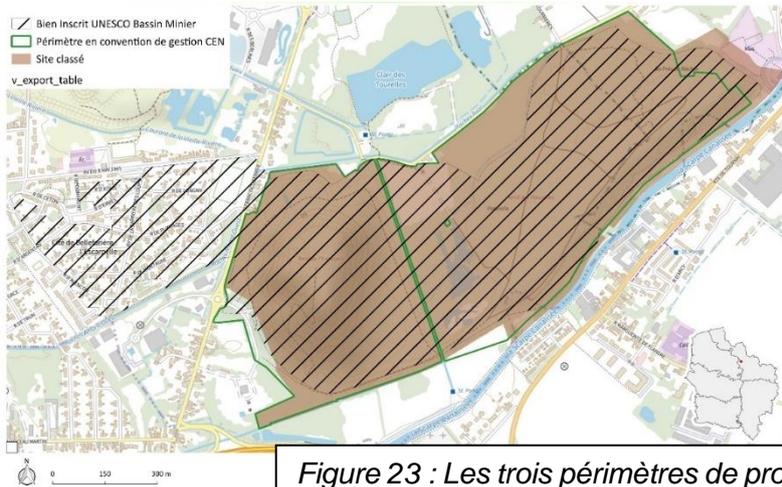
3. Une protection qui cristallise la scission des regards entre le peuple et l'état

a. La protection

L'inscription du Bassin minier sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO a été actée le 30 juin 2012 à Saint-Petersbourg, avec des biens listés et un périmètre tampon, après élaboration de la candidature entre 2003 et 2010. Cette candidature a été acceptée parce que le Bassin minier, comme les autres éléments de la Liste, réalise le paradoxe d'être à la fois universel, ici parce que représentatif de l'industrialisation, et exceptionnel, parce d'une qualité de conservation supérieure à d'autres bassins miniers européens dont tout ou partie des terrils ont été arasés. A l'origine, la démarche est née grâce aux acteurs "convaincus qu'il fallait reconnaître la valeur de l'héritage minier – tant matériel que culturel – afin d'en faire un motif de fierté pour les habitants de la région et de forger une nouvelle notoriété au territoire." [8]. Là est reconnaissable un phénomène de revalorisation d'une culture déclassée par le biais de la revalorisation de son paysage, comme pour les productions d'oliviers dans le pays drômois ou des vins en terrasse de Cinque Terre en Italie. Ces exemples, comme celui du Bassin minier, laissent à penser que l'on met en avant les paysages lorsque le territoire a traversé une période de forte déprise, comme un recours au paysage pour aspirer à une renaissance (Briffaud et al, 2013). Dans cet esprit, on peut citer un extrait du discours de Jean-François Caron, natif de Loos-en-Gohelle, son maire de 2001 à 2023 et meneur de cette inscription : "Chez nous, les paysages ne sont pas faits de granit rose, de mers limpides ou de sommets aux neiges éternelles. Chez nous, l'homme a creusé, a extrait, a construit des montagnes. Et l'idée même que l'histoire des mineurs vaut celle des rois change tout." On ressent dans cet extrait l'immense reconnaissance de l'histoire sociale qu'a été l'inscription à l'UNESCO du Bassin minier, qui paraît alors tout à fait ancrée. En plus de cette reconnaissance, le label est un levier touristique et économique qui peut permettre de donner une attractivité nouvelle à un territoire déclassé avec un rayonnement international positif. Il permet également de changer les regards internes des locaux sur leurs histoires [9]. L'inscription a aussi permis de lancer de larges rénovations dans cinq cités minières exemple, avec l'ambition d'en rénover un plus grand nombre par la suite. Le bassin minier a été inscrit en tant que "paysage culturel évolutif et vivant", inscription qui pose l'intention inverse d'une mise sous cloche, les seuls interdits étant la destruction de biens listés ou la réalisation de projets de grande ampleur sans intégration paysagère, qui peuvent faire perdre le titre de Patrimoine Mondial au Bassin minier. On peut citer l'exemple de la vallée de l'Elbe à Dresde en Allemagne, qui a été inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2005 mais a perdu ce titre en 2009 à cause du projet de construction du pont de Waldschlösschen, inauguré en août 2013.

Puis, le 28 décembre 2016, 78 terrils formant la "chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France" ont été classés par décret. Cette reconnaissance nationale vient renforcer la reconnaissance internationale en s'appuyant sur les valeurs historiques et paysagères des espaces néo-naturels que sont les terrils en reflétant les volumes extraits du sous-sol, les différentes techniques d'édification et la diversité des dynamiques de végétalisation et d'appropriation par le public. Cette double protection a été mise en place afin de garantir la

bonne gestion sur le long terme des sites concernés. Ainsi a été créé un site protégé au titre de la loi du 2 mai 1930 (Dreal NPDC, 2013). L'article 13 de cette loi, abrogé en 2000 puis intégré au code de l'environnement, stipule notamment que "Nul ne peut acquérir par prescription, sur un monument naturel ou sur un site classé, de droit de nature à modifier son caractère ou à changer l'aspect des lieux." (Légifrance, 2000), phrase qui paraît en contradiction avec l'inscription en tant que paysage évolutif et vivant, et qui pourrait participer à expliquer le désancrage observé. Cela dit, cette nouvelle protection n'est pour l'instant appliquée qu'aux terrils, malgré un projet de classer d'autres éléments miniers. Ci-dessous la



carte présentant, dans le cas des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, les différences entre les périmètres de gestion écologique, d'inscription UNESCO incluant le chevalement et la cité à proximité, et de classement.

Figure 23 : Les trois périmètres de protection du site (Gautier, 2024)

b. Son fondement paysager

Cette protection a un fondement paysager bien visible. En effet, le Bassin minier forme un ensemble paysager cohérent, uni et varié. Cohérent parce que la mine a été l'industrie ultra majoritaire du territoire pendant deux siècles, donc une industrie puissante. Elle a régi les zones d'activités mais aussi l'habitat, construit à proximité avec la brique pour lien, et a laissé des traces tant dans les structures urbaines que sur l'horizon avec les terrils.

Justement, les terrils, entités les plus marquantes paysagèrement du bassin minier, sont aussi unis entre eux par leur aspect mais également grâce aux points de vue qu'ils offrent les uns sur les autres. La Dreal nomme ce lien la covisibilité. Localisé en plein centre de l'ancienne concession de l'Escarpelle, le site des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, situé dans le milieu-est du bassin minier, est lié par la covisibilité à plus d'une quinzaine d'autres terrils depuis ses belvédères ouest et est. Au nord-ouest, il est d'abord lié à quelques terrils boisés assez proches, comme ceux d'Ostricourt et Leforest, puis plus loin vers l'ouest apparaissent peu à peu les grands terrils coniques nus du Pas-de-Calais, comme ceux de Sainte-Henriette et Loos-en-Gohelle. Ce belvédère permet aussi d'observer d'autres types de patrimoine minier, comme la cité Belleforière et le Chevalement de la fosse n°9. A l'est, on trouve majoritairement des terrils boisés, avec davantage de terrils plats comme les vastes terrils de Germignies, mais aussi quelques coniques comme celui d'Anzin.

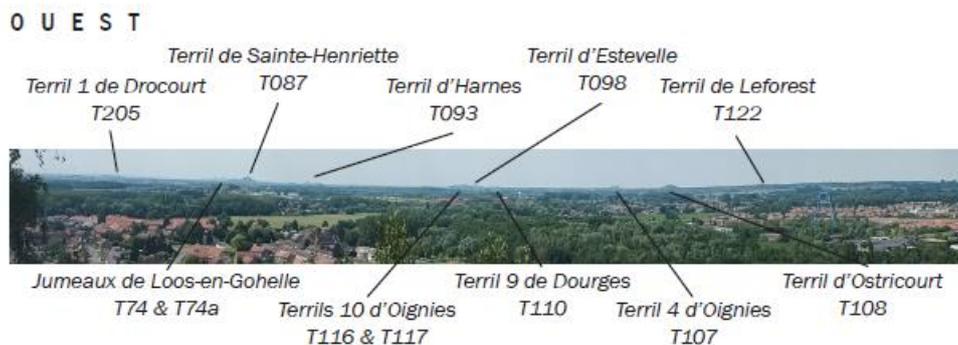




Figure 24 : Vues des belvédères ouest et est du site (Gautier, 2024)

Enfin, le Bassin minier offre, malgré sa cohérence et son unité, un paysage varié, même au sein d'un seul site. On peut le réaliser en observant les ambiances de chaque Entité Paysagère des terrils de l'Escarpelle et des Pâturables propose. D'abord, on entre sur le terril des Pâturables par l'est, où l'on peut se garer dans un parking isolé de la voie routière par une large barrière végétale qui introduit le caractère naturel du lieu. Une fois les six mètres d'altitude grimpés, le caractère de terril disparaît presque au profit du caractère de boisement. Il reste bien sûr du schiste visible, une surélévation par rapport aux milieux alentours et les boulaies caractéristiques, mais le schiste se recouvre d'humus, mousses et pelouses, la topographie une fois sur le terril est relativement plane à l'exception des bosses qui font le bonheur des vététistes et les bouleaux laissent parfois place à d'autres feuillus comme des chênes, vers l'est du site. Certains chemins sont plutôt fermés, étroits et ondulants dans les boisements denses, d'autres sont plus larges dans un boisement plus ouvert, sans strate arbustive, et donnent un sentiment de vastitude. L'isolation au monde extérieur dépend aussi des chemins choisis et de la saison, les feuillages créant une frontière visuelle et auditive non négligeable. Ses points noirs sont le manque de signalétique et les chemins sauvages, déjà évoqués, et plusieurs entrées sauvages existent aussi, en limite sud du terril des Pâturables. Avant l'ouverture du musée Arkéos en 2014, une entrée existait au point le plus à l'est du site, fermée aujourd'hui car donnant sur le parc de reconstitution. Deux autres entrées sont apparues, l'une descendant à pic peu après avoir dépassé le carrefour représenté ci-dessus et traversant une prairie, l'autre descendant en douceur peu avant d'arriver au cavalier entre les deux terrils et longeant des parcelles agricoles. Cette dernière est fermée en bas par un grillage.

La zone humide, parcourue d'un unique chemin qui longe un plan d'eau, propose une ambiance bien plus intime, appuyée par la topographie : à l'est, le chemin longe le talus végétalisé qui monte vers les Pâturables, et à l'ouest le plan d'eau est cadré, au loin, par l'imposant cône de l'Escarpelle. On peut rejoindre cette zone par le terril des Pâturables, ou y entrer par le nord, et ainsi traverser les prairies de fauches par une allée bordée de haies avant de l'atteindre. Cette entrée nord est aussi munie d'un parking, commun avec les étangs de pêche juste au nord du site, qui pose une ambiance de loisirs de nature avant d'entrer. Malgré une origine anthropique parce que creusé, l'étang de cette zone humide est aujourd'hui le lieu le plus riche écologiquement du site. Le chemin en pavés anciens est séparé de l'eau par des barrières en bois et une haie d'arbres, parfois rompue, créant des fenêtres de vue très agréables sur le paysage humide, notamment les roselières et oiseaux d'eau (Grande aigrette, Blongios nain...). Les défauts de la zone pourraient être un manque d'ouverture du chemin vers l'eau du fait de la haie, surtout au printemps et en été, toutefois cette isolation préserve la tranquillité de la faune. Il manque également du contenu pédagogique qui permettrait d'apprécier mieux à la fois les ouvertures et leur rareté : en comprenant mieux le milieu sensible observé, on comprend mieux le besoin de le préserver.

Enfin, le terril de l'Escarpelle, malgré son entrée ouest très urbaine et peu agréable, offre les caractéristiques que l'on attend d'un terril boisé : sol schisteux, sombre, visiblement peu stable, bouleaux aux troncs clairs qui contrastent avec ce sol, relief abrupt et effet surplombant. En

plus de cela, il conserve son unicité grâce à son histoire, visible aujourd’hui dans sa topographie par le plateau présent tout autour du cône. Sur ce plateau, on longe d’un côté ou de l’autre le relief grimpant net du cône tronqué. Un chemin unique permet d’y monter et de découvrir les quatre belvédères. Le principal problème se trouve une nouvelle fois dans la signalétique, surtout au sommet, totalement absente. Le visiteur se trouve abandonné sur une vaste place grise de 250m² de laquelle trois chemins partent et sans aucune information. Même arrivé aux divers belvédères, il aura atteint un point de vue mais ne recevra pas d’information supplémentaire pour agrémenter, indiquer ou expliquer ce qu’il voit.



Figure 25 : Les trois entités paysagères du site (Gautier, 2024)

c. Son désancrage social

Malgré son implantation réglementaire et son fondement paysager, de multiples entretiens avec divers acteurs du territoire et usagers du site ont permis d’observer que cette protection est en décalage avec la vision populaire, à la fois dans le sens “vision d’un grand nombre de personnes” et “vision de la classe populaire” (bien que l’échantillon d’avis récoltés comporte seulement une vingtaine de personnes, ne permettant évidemment pas de l’étendre à toute personne du territoire). Si les acteurs de l’inscription à l’UNESCO souhaitent réhausser l’estime de soi d’une population “taiseuse” et “encline à l’autocritique” [9] et ont peut-être fait progresser cette cause, il est certain qu’elle n’est pas acquise. Le peuple ne semble pas ressentir beaucoup de fierté paysagère : certains montrent de l’étonnement quand des gens d’ailleurs viennent dans le Nord, critiquent esthétiquement leur territoire, ou encore rejettent la forte urbanisation ou l’identité sociale associée au Bassin minier. Effectivement, au-delà du paysage de déchet traité plus tôt, il s’agit aussi d’un territoire et donc d’un paysage associé qui ont subi de plein fouet la déprise minière et ne s’est économiquement pas remis, comme le montre cette carte permettant de visualiser les données issues des revenus fiscaux localisés [10] sur laquelle il serait aisé de tracer le périmètre du Bassin minier à l’aide de la couleur rouge.

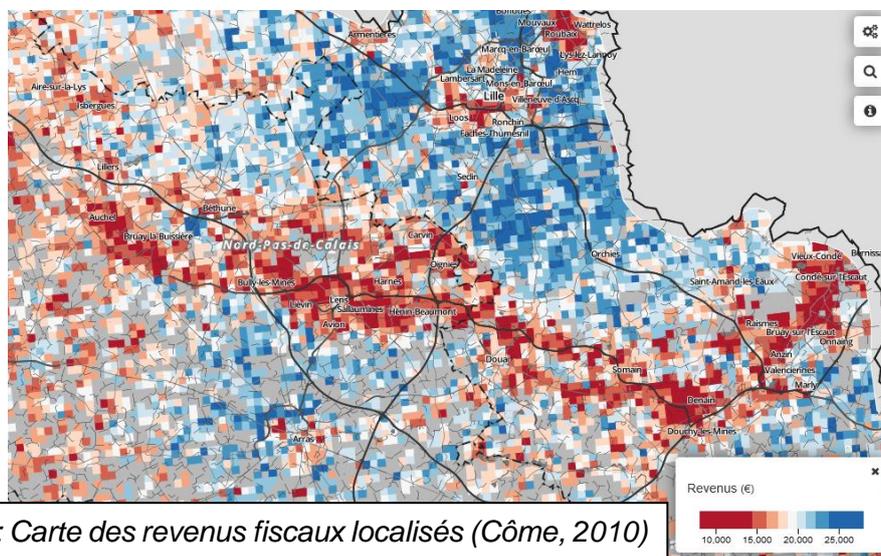


Figure 26 : Carte des revenus fiscaux localisés (Côme, 2010)

La valorisation réglementaire ne suffit donc pas ou pas encore, d'autant plus qu'elle les limite dans l'appropriation de leur paysage. Il est difficile d'estimer si l'effet aurait été différent en ne protégeant qu'à l'aide de l'inscription et pas du classement, mais si l'on s'appuie sur les textes qui disent d'un côté "paysage culturel évolutif vivant" et de l'autre "Nul ne peut acquérir [...] de droit de nature [...] à changer l'aspect des lieux", la réponse positive est envisageable. De fait, certaines pratiques effectuées sur les terrils dégradent ce paysage naturel et culturel et doivent être évitées, mais la vision de terrils à l'aspect immuable que propose le classement n'est pas réaliste et semble hors-sol à des usagers qui les pratiquent depuis plusieurs décennies. On peut donner l'exemple de travaux faits sur le terril de Sainte-Henriette à Douges qui faisait face à une fréquentation relativement faible de piétons et trop élevée de véhicules motorisés. Malgré les propositions de mobilier métallique, c'est du mobilier bois qui a été validé par les autorisations réglementaires afin de ne pas dénaturer le terril. En conséquence, ce mobilier a été détruit et la fréquentation du site par les véhicules a augmenté, quand celle par les piétons a diminué (faits rapportés lors d'un entretien avec un professionnel du territoire). Or, sans tomber dans l'extrême pour lequel les paysages naturels doivent être le support des activités humaines quitte à mettre en danger la biodiversité, il paraît logique qu'un public habitué à faire un usage récréatif du site cherchera à continuer, et qu'il serait contraire à l'idée de paysage vivant de l'en empêcher. Ayant pris cela en compte, il paraît plus stratégique, dans une recherche d'équilibre, de valoriser les usages moins impactants tels que la marche malgré l'inesthétisation des entrées du site, pour au moins être certain de réduire les usages sauvages.

Enfin, on peut ajouter à ces réflexions la dimension de forte interconnexion avec le paysage vécu. Dans le cas des terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, le site est ancré dans son territoire, par sa proximité immédiate avec l'urbain et depuis ses belvédères. En effet, on peut notamment observer au sud le pôle économique local qu'est la ville de Douai, avec un premier plan peu flatteur mais représentatif de la vie de nombreuses personnes, composé de la bruyante autoroute et d'une zone industrielle. Plus loin, le toit brillant du bâtiment culturel qu'est Gayant Expo et qu'entourera le futur quartier d'affaire EuraDouai, permettant de se projeter dans davantage de dynamisme futur. Plus loin, on voit le centre-ville percé de son beffroi, puis l'horizon ponctué de très nombreuses éoliennes, racontant respectivement l'histoire politique de nombreuses villes du Nord et le rapport à l'énergie du territoire. A l'ouest, on observe un concentré de patrimoine minier, avec la cité de Bellefrière au premier plan, le chevalement de la fosse 9, et les douze terrils sur l'horizon, mêlé à d'autres types d'habitat, des commerces et aménagements de loisirs de la ville de Roost-Warendin. Au nord, on peut voir au premier plan les étangs de pêche, puis les zones agricoles et les habitations de Roost-Warendin et Râches ainsi que quelques boisements. Enfin, à l'est, on observe un premier plan mixte d'habitations et de zones agricoles, puis plus loin et sur l'horizon la partie est du bassin minier.

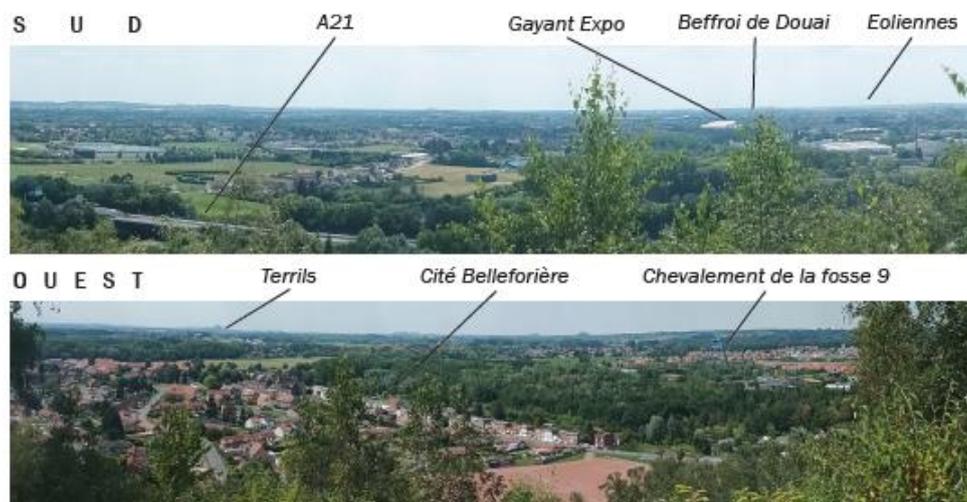




Figure 27 : Vues des quatre belvédères du site (Gautier, 2024)

Tout le territoire et son fonctionnement peuvent être observés depuis ces points de vue, de la même manière que l'on voit ce terril de partout aux alentours. Ainsi, il paraît encore plus compliqué de patrimonialiser ces lieux à la fois dévalorisés et vécus, rappelant les débats autour de la patrimonialisation des grands ensembles : “[...] faut-il patrimonialiser les grands ensembles au risque de créer une ambiance socio-architecturale qui ne fasse plus sens aux yeux de ceux qui y résident (Paquot 2010) ?”. Dans ce cas, les pentes à surveiller sont la perte de mémoire d’un côté et la gentrification de l’autre (Bertier et al, 2014). Appliqué au bassin minier, la perte de mémoire semble être évitée, il paraît désormais judicieux de surveiller celle de la gentrification, que l’on pourrait percevoir dans les exemples décrits par rapport aux terrils, entrant en conflit avec une identité populaire forte et bâtitrice de ce paysage.

Conclusion

Les terrils de l’Escarpelle et des Pâturables sont nés de l’amassage de déchets miniers au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Une fois l’exploitation terminée, ce site, comme le reste de la chaîne des terrils, a été un élément paysager à s’approprier, sa vastitude et sa hauteur le rendant omniprésent visuellement. Son boisement spontané en a rapidement fait un espace de loisirs de nature privilégié dans un environnement urbain. Au cours des années 2010, une double protection est appliquée au site, créant des restrictions d’usage même si ce n’était pas l’intention initiale. L’appropriation du public étant passée par l’expérimentation, ces restrictions sans sensibilisation sur site sonnent comme une mise injustifiée sur un piédestal. Cela crée une incompréhension qui se traduit par un dépassement des limites posées, et donc une dégradation du site.

Une fois ces deux constats faits, la participation à la recherche d’un équilibre peut passer, pour un paysagiste, par l’élaboration de schémas d’accueil adaptés aux enjeux des sites.

III - Les schémas d'accueil du public comme pas vers un équilibre

Les propositions suivantes sont extraites des schémas d'accueil réalisés pour le CEN Hauts-de-France pour les deux sites exemples de ce mémoire et ne sont qu'à l'étape de projet, sans assurance d'être plus tard concrétisées.

1. La concertation, guide de la direction à prendre

a. Concilier expertise et écoute d'avis divergents

La concertation citoyenne, obligatoire lors de certains projets selon le code de l'environnement (articles L121-1 à L121-16) et de l'urbanisme (articles L103-2 à L103-6) d'après consultation de Légifrance en 2024, se démocratise notamment dans les projets de paysage. Elle permet de mieux cibler les actions à réaliser pour répondre aux besoins des acteurs et usagers consultés. Ici, on considérera la concertation pas seulement comme une consultation du public des sites, mais aussi des élus et des gestionnaires écologiques. Ces derniers, bien qu'exerçant en l'occurrence au sein de la même structure que le paysagiste réalisant les schémas d'accueil, peuvent avoir des avis différents.

L'élaboration des schémas commence donc, au-delà des phases de terrain et d'étude de documents nécessaires à l'établissement d'un diagnostic personnel, par une phase d'écoute des différents acteurs gravitant autour des sites. Les gestionnaires savent protéger l'espace, les élus sont parfois propriétaires donc décideurs ou donnent au moins leur validation pour les projets, et le public exprime ses envies quant à l'usage qu'il souhaite faire du site. Toutes ces données sont précieuses, mais le paysagiste doit garder un esprit critique envers elles. En effet, tout ce qui est dit, en entretien par exemple, n'est pas nécessairement sourcé, ni objectif étant donné que certains acteurs peuvent avoir des intérêts personnels quant à la gestion du site. L'avis d'expert du paysagiste mérite également d'être pris en compte au même titre qu'un avis extérieur. Il s'agit là encore d'une recherche d'équilibre entre reconnaître la légitimité d'un avis mais ne pas y accorder de valeur absolue qui pourrait mener à en ignorer un autre.

Nombre des propositions des schémas d'accueil résultent en partie de cette phase de conciliation, dont on peut donner deux premiers exemples ici. Sur la tourbière de Marchiennes, les gestionnaires, inquiets pour la tranquillité du site, ne souhaitent pas en ouvrir une partie plus importante. Le public, plus mitigé, offre des réponses variées. Sur cette problématique, le choix a été fait de ne pas ouvrir davantage de surface en accès libre, le gestionnaire étant expert en son domaine, mais de mettre au maximum en valeur les parties déjà ouvertes mais inconnues ou mal comprises par le public. Sur les terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, le public évoquait souvent l'envie d'avoir du mobilier de pause à disposition, des bancs voire des tables de déjeuner en plein air, ainsi que des poubelles sur le site. Les gestionnaires eux, ont évoqué leurs craintes de constater davantage de déchets si un tel choix était fait, l'expérience leur ayant montré qu'une partie du public pourrait alors perdre de vue le caractère naturel du site. La conciliation trouvée a alors été de proposer du mobilier "assis-debout" pour répondre au besoin de pause sans non plus attirer les dégradations. Quant aux poubelles, l'idée retenue est d'en proposer aux trois entrées du site, à l'extérieur ou à l'intérieur des limites selon l'accord trouvé avec l'organisme qui se chargera du ramassage.

b. Adapter la méthode au site

Un schéma d'accueil était à réaliser pour chaque site, dont la méthode ne pouvait pas être identique compte tenu de leurs différences. A Marchiennes, la tourbière est un petit site dans une petite ville de quatre mille habitants, protégé par un classement puissant et inconnu du public. Les terrils eux sont en bordure d'une ville de quarante mille habitants, propriété de deux communes en désaccord sur certains usages comme la pratique du vélo, et sont sujets à deux protections contraignantes en conflit avec les usages du site.

En conséquence, plusieurs réflexions doivent être adaptées, dont on peut donner deux exemples. D'abord, le contenu apporté par le public est bien plus accessible sur les terrils, dont les usagers se bousculent, que sur la tourbière. La récolte de ces avis extérieurs s'est

donc faite naturellement par les entretiens avec les usagers pour les terrils, alors qu'un questionnaire a dû être distribué en animation pour la tourbière. Bien que plus aisé à traiter, les questionnaires apportent un contenu moins brut et surtout moins varié, vu le public touché, que les entretiens.

Ensuite, le budget est également à prendre en compte. En effet, sur les terrils, aucune subvention ne s'additionne à la subvention minimale du CEN pour un de ses sites en gestion, si ce n'est la participation des communes, très réduite. Les aménagements doivent donc être réfléchis avec l'esprit "autant que nécessaire, aussi peu que possible". Pour la tourbière en revanche, le classement RNN lui assure un budget important chaque année, permettant, quand l'idée naît et que l'avis du public la soutient, d'envisager des projets tels qu'un belvédère en hauteur sur le site. Cette idée naît du constat, évoqué dans la première partie, que les tourbières commencent à être connues sans l'être pour le public. En effet, les collectivités territoriales et autres structures les présentent elles et leur fameuse "structure en arête de poisson" comme les bijoux des territoires mais elles ne sont que rarement accessibles. Un belvédère en hauteur permettrait de montrer cette structure et les efforts qui sont faits pour la préserver, avec une vue sur les roselières restaurées du cœur du site, dans le but de sensibiliser davantage au milieu. De plus, il pourrait même offrir une vue intéressante à 360 degrés avec la tourbière d'un côté et la Scarpe de l'autre. Il conviendrait de l'installer en accès libre, sans quoi cela ne ferait qu'ajouter à la frustration, en prêtant attention à la nature du sol parce qu'un sol trop tourbeux est fortement déconseillé. Le potentiel de dégradation du matériel est aussi à prendre en compte : sur les installations isolées, les dégradations sont fréquentes. Une hypothèse peut être de l'imaginer proche du belvédère actuel, au-dessus du portail d'à côté, comme le schématise l'image ci-dessous. Sans forcément viser une structure similaire en termes de hauteur et d'ampleur, on peut s'inspirer du style de construction de l'image de référence. Pour décider de la hauteur idéale, celle qui permettrait les meilleures observations, notamment de la structure en arête de poisson, des images faites au drone pourraient aider.



Figure 28 : Schéma du placement d'un potentiel observatoire en hauteur sur la tourbière (Gautier, 2024)



Figure 29 : Belvédère à Bois d'Arcy (78), 12 mètres de haut, projet par Coulon Leblanc et ouvrage par SLE

2. Des axes de projet majoritairement communs

a. Des spécificités à prendre en compte

Tout d'abord, on peut évoquer les axes de projet spécifiques au site, qui, étonnamment vu les différences citées plus tôt, ne sont pas nombreux. En effet, on peut simplement citer l'enjeu représentatif de chaque site dans cette partie : le caractère inconnu du public pour la tourbière et les usages dégradants sur les terrils.

Pour répondre au premier enjeu, deux boucles de randonnée incluant la tourbière ont été proposées, dans le but d'y attirer les promeneurs passant à proximité, nombreux à la belle saison dans cette partie préservée du territoire. En effet, comme vu dans la première partie, l'offre touristique locale de randonnée ne propose pas, à l'heure actuelle, de connexion entre la tourbière de Marchiennes et le reste du territoire, qu'il s'agisse de sites naturels, de points d'intérêt ou encore d'axes doux fréquentés. Or, on peut proposer assez simplement deux boucles, une courte d'environ 2,3km et une d'une quinzaine de kilomètres de long. Ces boucles nécessitent quelques aménagements externes et internes au site. La boucle courte s'appuie sur les axes doux fréquentés, c'est à dire le chemin de halage le long de la Scarpe et la voie verte sur l'axe nord sud, tous deux empruntés par les sentiers déjà proposés par Cœur d'Ostrevent Tourisme, à savoir le Circuit de l'Abbaye et le Circuit du Prieuré. On propose aussi des fléchages externes au site au quatre virages concernés, pouvant s'appuyer sur du mobilier déjà présent, ainsi que deux autres fléchages plus éloignés afin d'informer le public qui ne passerait pas directement sur la boucle. On pourrait la nommer "Circuit de la Grande Tourbière de Marchiennes" en référence à la toponymie présente sur les cartes anciennes et afficher cette boucle sur les panneaux d'accueil du site, proposés aux entrées nord et sud. A la jonction de la voie verte et du chemin de halage, en plus du fléchage, on imagine une installation de marches pour les relier de manière plus sécurisée qu'à l'heure actuelle. Ces marches ne doivent pas prendre toute la largeur du chemin afin de pouvoir pousser son vélo sur le côté. Idéalement, on pourrait même imaginer une rampe, plus inclusive mais aussi plus coûteuse. Cette boucle est nettement orientée vers les piétons, par sa distance courte et surtout l'absence de revêtement sur tout le sentier du site, terreux pour la ligne droite et même tourbeux pour la partie en bifurcation, que cette boucle conseille d'emprunter.

La deuxième boucle est encore à l'étape d'idée, son trajet n'est pas fixé. Le choix de son nom "Boucle des Tourbières de l'Ostrevent" n'est pas fixé non plus, on évite simplement "Circuit des Tourbières" qui désigne déjà autre chose. Longue d'une quinzaine de kilomètres, donc plutôt axée cycles, elle permettrait de relier les tourbières de Vred et Marchiennes ainsi que le marais de Fenain. Lors de la période trop humide pour traverser le sentier de Marchiennes à vélo, il serait possible de boucler par le trajet du Circuit de la Grande Tourbière de Marchiennes, c'est-à-dire le Chemin de halage et la Voie verte. Il fait sens de relier ces trois sites humides et proches les uns des autres, d'autant plus que les tourbières de Vred et Marchiennes sont déjà liées par le programme LIFE et son "Circuit des Tourbières" ainsi que par l'événement "Les pieds dans l'eau" anciennement "Réserve ta réserve". La partie reliant Vred et Marchiennes pourrait s'effectuer sur le chemin de contre-halage puis le chemin de halage retrouvé au pont de Marchiennes. Celle de Marchiennes à Fenain suit le circuit du Prieuré, déjà existant. Les questions se posent pour la dernière partie, entre Fenain et Vred, qui n'est à l'heure actuelle pas traversée de sentier dans son entièreté, il risque donc d'y avoir une partie du linéaire à aménager.

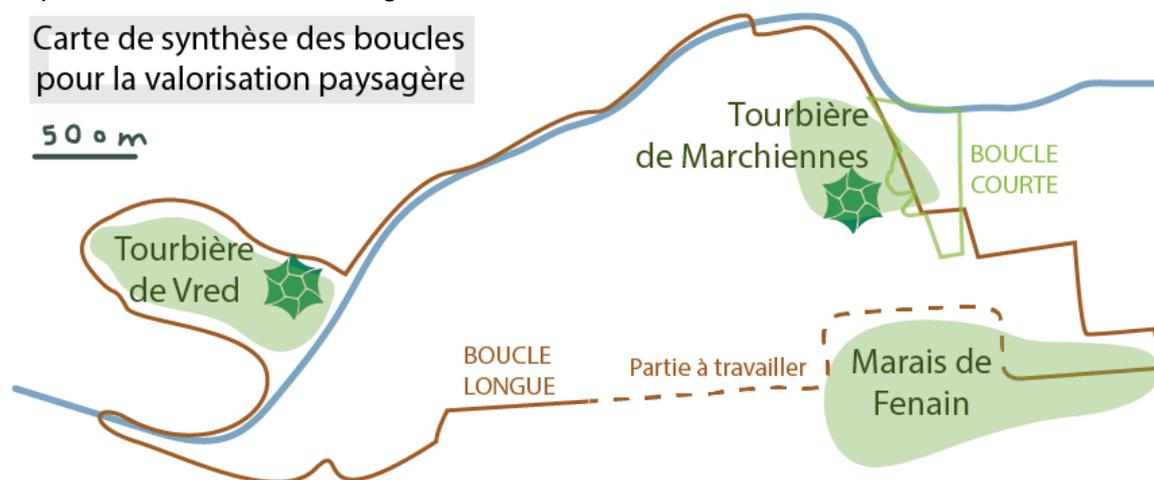


Figure 30 : Carte des deux boucles proposées sur la tourbière (Gautier, 2024)

Quant au terri, l'enjeu des usages dégradants se joue en deux points. On peut d'abord citer le cavalier, lieu actuel de l'interdiction de passage aux cycles, indiquée aux entrées par les panneaux d'accueil ainsi qu'au point d'interdiction par un autre panneau, mais pas respectée. Il semble donc pertinent d'installer une chicane, qui n'empêcherait pas les visiteurs motivés de passer au-dessus, mais montrerait une intention plus claire. Il conviendrait également d'expliquer pourquoi ce choix, pour la sécurité et la préservation du milieu, afin que la privation, bien que toujours frustrante, ait un sens pour le public. L'autre point se situe à l'entrée est, où une entrée sauvage est située derrière le panneau d'accueil et pourrait permettre l'entrée indésirable de motos, dont la présence se devine par quelques traces observées récemment sur le site. Cela dit, il ne suffit pas de bloquer cette entrée car elle permet aussi une sortie plus sécurisée que l'entrée officielle pour les VTT lors des événements de club (semestriels). Une barrière coulissante comme à l'entrée officielle permettrait de ne l'ouvrir qu'à ces occasions, comme c'est le cas pour cette dernière.

b. L'importance commune de la signalétique d'orientation

Même si les enjeux du site, comme vu ci-dessus, sont différents, ils résultent pour beaucoup à des choix similaires qui naviguent autour du thème de la signalétique. Ce constat fait sens : le schéma a pour but d'accueillir le public, et la signalétique est un moyen simple et explicite de communication. D'autres existent et se développent peu à peu, comme les nudges, notamment travaillés au sein du projet Interreg MONA sur le territoire, par le biais du PNR Scarpe-Escaut. Il s'agit là de communication implicite et incitative, déjà existante en ville et en cours de développement dans les paysages naturels, mais ils ne seront pas travaillés ici.

Un premier enjeu à évoquer est le fait de lier le site à son territoire. Cet enjeu est plus important sur la RNN de Marchiennes vu son caractère inconnu du public, d'où le choix de proposer les deux boucles évoquées plus haut. Ces deux boucles se reposent d'ailleurs sur de la signalétique pour leur fonctionnement, notamment avec les deux fléchages proposés à l'extérieur de la réserve. La problématique, bien que présente, est différente pour les terrils. Le site est également longé par des sentiers intercommunaux, mais le public qui s'y rend emprunte majoritairement la voiture (d'après l'enquête de 2021) pour passer du temps sur le site, plus vaste et offrant de nombreux cheminements, et aux alentours assez urbains. Si l'on projette une fréquentation sur Marchiennes, on l'imagine plutôt intégrée dans des circuits de promenade plus longs sur les axes doux alentours, le milieu et l'échelle du site y invitant. En plus de cela, les terrils reçoivent déjà une fréquentation. Ces deux paramètres expliquent que pour amener le public des sentiers intercommunaux sur les terrils, on se repose simplement sur le fait qu'il voie les panneaux d'accueil, outil multi-usage du schéma.

En effet, c'est aussi sur eux que repose l'enjeu de la clarté des chemins. Plus crucial sur les terrils vu la surface du site et le nombre de chemins, il est aussi à traiter sur la tourbière parce que les sentiers, bien que peu nombreux (un sentier principal avec un virage pour le belvédère et une bifurcation pour les platelages) ne sont pas toujours très visible selon la saison. Ci-dessous, un projet de fléchage à la bifurcation nord du sentier, facile à rater surtout lorsqu'elle est immergée.



Figure 31 : Proposition de fléchage à la bifurcation nord du sentier (Gautier, 2024)

Sur les terrils, la réflexion sur les cheminements et la signalétique d'orientation a été plus importante. Certaines modifications ont été effectuées par rapport à la carte actuelle, pas trop drastiques afin de ne pas perdre le public, simplement pour épurer et clarifier certaines zones floues. On appuie cette nouvelle carte avec un système de dénomination des sentiers et de fléchage à chaque croisement qui pose question. Proposer une carte claire permettra aussi au public de savoir quels sont les chemins à ne pas emprunter, aidant à la résolution de la

problématique des chemins sauvages, dangereux à la fois pour le milieu, les paysages et les usagers.

Les chemins catégorisés "à fermer" sont d'anciens chemins officiels qu'il ne convient pas de rouvrir ou des chemins sauvages qu'il ne convient pas d'officialiser.

Les chemins violets correspondent à la boucle VTT, déconseillée aux piétons. Sur les autres sentiers du terail des Pâturailles, les cyclistes sont tenus de rouler à vitesse réduite ou de marcher, à part lors des événements prévus comme les randonnées cyclables organisées deux fois par an par les Renards des Sables de Flines-lez-Raches.



Figure 32 : Intentions sur les chemins des terrils (Gautier, 2024)

Les sentiers en pointillés blancs correspondent aux projets :

- Un chemin de crête liant les quatre belvédères, déjà en partie officialisé, permettra une observation des paysages dépassant les angles proposés par les belvédères. Ce sentier devra être sécurisé : pas une trop grande proximité à la pente (au moins un mètre) et pas de pentes glissantes sur le tracé.
 - Une réorganisation du carrefour des Pâturailles pour une orientation simplifiée.
- Enfin, l'entrée "à créer" au sud sera traitée par la suite.

Les chemins sauvages sont nombreux sur le site, et tous ne seront pas détaillés ici. Il convient, lorsque l'un d'eux est repéré, de le bloquer à l'aide de bois coupé afin de faire comprendre qu'il n'est plus à emprunter, et d'arrêter de l'entretenir. On peut par exemple mentionner l'ancien chemin le plus nord-est du site, fermé pour préserver la Petite pyrole, qui est encore aussi marqué que les autres. Il méritera une attention particulière pour faire respecter sa fermeture. Les plus problématiques sont, comme mentionné plus tôt, les montées alternatives à l'Escarpelle, plus étroites et pentues que le chemin officiel et pouvant même comporter des bosses ou tremplins, et les segments de chemins de crête. Si les segments sauvages qui relient le belvédère nord à l'est ou est au sud ne sont pas dangereux et peuvent être officialisés (à part quelques départs de chemins sauvages pentus à bloquer), celui entre le belvédère ouest et nord est vraiment dangereux et doit être fermé. Dans le cadre de la proposition d'un chemin de crête "complet" (reliant les quatre belvédères), ce segment devra être retravaillé. Les intentions ainsi statuées, on peut imaginer proposer une carte claire au public :



Cette carte reprend les chemins officiels, anciens ou nouveaux, et les nomme, afin de faciliter les promenades. Les noms vont au plus simple, en reprenant des usages, pour les segments de la "Boucle VTT", divisée par quatre croisements, des caractéristiques physiques et localités pour la "Montée", le "Tour" et la "Diagonale" "de l'Escarpelle" ou "des Pâturailles" ou encore des caractéristiques paysagères pour la "Zone humide" ou le "Chemin des clairières", tirant son nom des zones boisées prochainement rouvertes sur ce linéaire.

Figure 33 : Projet de carte des chemins des terrils (Gautier, 2024)

Ces noms devront apparaître sur les cartes présentées aux panneaux d'accueil aux entrées, et apparaîtront sur les fléchages aux carrefours du site.

c. Concevoir une sensibilisation accessible

Que ce soit pour réguler les usages dégradants dans le cas des terrils ou encourager à la découverte délicate dans celui de la tourbière, il est toujours utile de sensibiliser le public au milieu, son fonctionnement, son histoire, sa faune et sa flore. Encore une fois, ce sont les panneaux d'accueil qui prennent une partie de cette responsabilité. Cela dit, il serait bénéfique pour les deux sites d'appuyer ce travail par d'autres aménagements de signalétique pédagogique.

Sur les terrils, ces aménagements prendront deux formes. D'abord, on en propose à certains belvédères afin d'accompagner le visiteur dans son observation du territoire. Les enjeux y divergent selon les belvédères puisqu'ils dépendent de ce que l'on y voit. Il est historique et minier à l'est et à l'ouest puisque les belvédères sont liés à la chaîne des terrils, historique mais aussi touristique au sud puisque le belvédère y est lié à la ville de Douai. Le belvédère nord est moins marquant et ne sera donc pas sujet à des propositions d'aménagements. On peut imaginer des tables de lecture telles que celle proposée ci-contre, installée sur la barrière déjà présente, comportant une illustration avec d'éventuels éléments légendés ainsi qu'un texte explicatif.



Figure 34 : Projet de table de lecture au belvédère sud (Gautier, 2024)

L'autre forme serait un simple panneau pédagogique. On peut en imaginer placés aux quatre vestiges identifiés afin de partager l'histoire du lieu. D'abord, le cavalier, où a été proposée la chicane, pourrait en accueillir un. Point crucial de l'histoire du site, le panneau pourrait relayer le phénomène de transport de matière d'un terril à l'autre y ayant pris place. Ensuite, la zone humide est à la fois un vestige à mettre en valeur, permettant de se projeter dans le passé



Figure 35 : Projet de panneau pédagogique à la zone humide (Gautier, 2024)

pré-minier du site, et à la fois l'espace le plus riche écologiquement du site. Un panneau pédagogique permettrait d'expliquer tout ce que cet espace apporte d'un point de vue historique, écologique et également paysager. La proposition ci-contre le place dans une fenêtre de vue sur l'étang, les roselières et, dans le fond, un imposant arbre mort accueillant souvent des cormorans. Ce point de vue agréable place le public dans un état d'esprit ouvert à la découverte.

Le troisième vestige est le bloc de schiste rouge, situé en bordure du chemin liant l'entrée ouest à la montée à l'Escarpelle. Ce bloc témoigne de l'histoire du site, et du phénomène d'autocombustion pas nécessairement connu du public. Pour ces raisons, il semble pertinent

d'installer un panneau pédagogique devant ce bloc qui, en passant sans savoir, pourrait être ignoré, d'autant plus que la visibilité de sa couleur rouge dépend de la lumière et de la couche de mousse qui le recouvre. Enfin, il y a l'ancienne rampe de chargement dont il reste les bases des pieux métalliques. Deux pieux sont proches, et deux autres sont visibles plus haut, il est possible qu'ils soient tous visibles depuis le bas si la végétation est maintenue rase dans cet alignement. Cette rampe a servi à l'édification du terril conique de l'Escarpelle, le 141. Elle se situe aujourd'hui dans un chemin sauvage très pentu, sans doute emprunté par les cyclistes. Sa base est à quelques mètres seulement du chemin officiel, donc sa mise en valeur pourrait passer par un panneau à sa base expliquant l'histoire qui se cache derrière ces tiges métalliques dépassant d'une quinzaine de centimètres du sol, et invitant à regarder vers le haut pour voir les autres pieux et leur alignement, mais pas à monter par ici, car le chemin risque de se dégrader. On peut imaginer, en plus de l'explication sur le panneau, un rondin au sol, un fil ou une barrière pour faire comprendre, au moins dans un premier temps, que ce n'est plus un chemin à prendre.

Dans le cas de la tourbière, il convient également d'installer du mobilier qui propose des connaissances au public en ses lieux clefs en accès libre. Trois tables de lecture, pensées au format 80x120cm, permettraient au public d'être guidé dans l'observation du milieu, et donc d'en tirer davantage de connaissances. Le choix a été fait d'un fond illustré permettant, contrairement à une photo, de se détacher légèrement de la réalité pour laisser le visiteur chercher par lui-même et ainsi mieux s'approprier ce qu'il apprend. En plus de la représentation paysagère légendée, les tables de lecture proposent des courts descriptifs de trois espèces animales ou végétales emblématiques du site, comme l'exemple ci-dessous. Ces tables de lecture pourront être installées sur des lutrins, à proximité du portail de la prairie, de la barrière du belvédère et au coin nord-ouest du platelage central sur le sentier.



Figure 36 : Projet de table de lecture au belvédère (Gautier, 2024)

On complète cette proposition avec un quatrième panneau, proposé au virage vers le belvédère, qui expliquerait ce qu'est une tourbière, comment elle fonctionne et pourquoi est-ce important de maintenir son fonctionnement, en évoquant son rôle de puits de carbone. Peut aussi être abordé ici le programme LIFE Anthropofens et en quoi il a aidé à maintenir cette tourbière en fonctionnement en permettant de la protéger durablement. On pourrait en plus faire le lien avec les autres tourbières des Hauts-de-France faisant partie du "Circuit des Tourbières".

Enfin, la sensibilisation passe aussi par de l'information sur le meilleur comportement à avoir sur le site. Sur la tourbière, cela passe par de l'information sur la réglementation : le stationnement et le camping sont interdits sur le parking et au portail de la prairie (vu la taille du parking, il est réservé aux gestionnaires), et de multiples portails sont en fait des accès fermés à la réserve. Ces informations peuvent permettre au public d'adapter son comportement.



Figure 37 : Visuel réglementaire destiné aux portails (Gautier, 2024)

Sur les terrils, cela peut passer par une explication sur le panneau pédagogique de la préservation de la haie qui coupe le plan d'eau du chemin pavé, des panneaux de part et d'autre de cette même zone humide pour expliquer qu'il est préférable de tenir son chien en

laisse sur ce segment (visuel ci-contre), ou encore des indications de part et d'autre du chemin de la Petite pyrole expliquant les raisons de sa fermeture. Ces installations ne changeront pas soudainement le comportement de tout le public, mais elles s'inscrivent dans un processus plus long de sensibilisation.



Figure 38 : Visuel réglementaire destiné à la zone humide (Gautier, 2024)

d. Écouter et prévoir les besoins

Un schéma d'accueil étant l'interface entre un paysage naturel et son public, il est primordial de montrer au dit public, surtout après une phase de concertation quelle que soit sa forme, que ses besoins ont été entendus. Sur les terrils, la requête principale ressortie des entretiens a été la signalétique à revoir, traitée plus haut. Mais une autre demande a été formulée d'une manière différente, directement par l'usage, celle d'une entrée au sud du site. Celle qui n'est pas fermée par un grillage montre un sentier sauvage subsistant malgré la pousse des végétaux, prouvant son usage régulier et ainsi son statut de besoin pour une partie des visiteurs. Rendue officielle, elle ne poserait pas de soucis puisque rejoignant directement les sentiers officiels du terril des Pâturelles, et pourrait même résoudre le problème de déchet de la prairie en contrebas, puisque l'endroit ne serait plus à l'abandon. Les usagers de cette entrée sont sans doute des piétons (compte tenu de la raideur et de la nature de sol du passage) résidents de la rue Jean Zay, pour qui la voiture s'impose pour rejoindre les autres entrées. Pour répondre correctement à leur besoin, il suffirait, en plus d'un panneau d'accueil similaire aux autres entrées, d'installer des contremarches bois afin d'accompagner la montée et la descente.

A la tourbière, la demande du public, outre la signalétique encore une fois et le belvédère en hauteur déjà évoqués, est un accès sur site au planning d'animation disponible sur internet. En plus de répondre au besoin des participants aux animations, cela permettrait de toucher le public local qui ne recherche pas ces sorties nature. Ainsi, il est possible de répondre simplement à ce besoin en installant un panneau vitré à proximité du panneau d'accueil à l'entrée nord, sous lequel peuvent être installées des affiches récapitulant les animations sur le site.

Enfin, il est aussi du rôle du paysagiste que de prévoir les besoins qui risquent d'émerger une fois les aménagements proposés réalisés. Sur les terrils comme la tourbière, il peut s'agir de simple mobilier pour attacher son vélo. En effet, si la chicane au cavalier a l'effet désiré d'arrêter les vététistes, il est tout de même plus accommodant de leur permettre d'attacher leurs vélos s'ils souhaitent accéder au terril de l'Escarpelle. Quant à la tourbière, la fréquentation du chemin de halage et de la voie verte est en grande partie composée de cyclistes. Si le public est en effet intrigué par les fléchages et atteint l'entrée nord, il aura aussi besoin de mobilier pour attacher son vélo.

Conclusion

L'élaboration d'un schéma d'accueil débute par un diagnostic personnel joint à une phase de concertation avec le public, les élus et les gestionnaires qui guident la direction à prendre et celles à éviter. Il est important d'adapter la méthode de cette concertation aux spécificités du site, comme il est important par la suite d'y adapter l'importance de certains axes de projet par rapport à d'autres. Malgré cette adaptation nécessaire, les schémas d'accueil sont finalement guidés par trois axes que sont : la signalétique d'orientation accompagnée de cheminements clairs, la signalétique pédagogique et réglementaire pour transmettre la culture du site et des bons comportements en espace naturel, et l'aménagement découlant de l'écoute et de la prédiction des besoins du public quant à son usage du site.

CONCLUSION GENERALE

A la question du rôle du paysagiste dans la recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels du Bassin minier du Nord, on peut commencer par décrire les différentes formes de relation humain-paysage naturel dans le territoire, justifiant la nécessité de cette recherche. La tourbière de Marchiennes est un milieu précieux pour la biodiversité et pour l'environnement, ainsi que très sensible aux perturbations extérieures. Il est donc compréhensible que son processus de protection ait peu à peu écarté toute présence humaine quand le but était en réalité d'écarter les potentialités de dérèglement du milieu. Cependant, la sensibilisation des populations à l'environnement, que l'on peut considérer comme un but sociétal dans un contexte de changement climatique, passe par le temps passé au contact de la nature et la pédagogie menant à l'apprécier. Les terrils de l'Escarpelle et des Pâturelles, eux, ont été bâtis par l'humain au cours de l'exploitation minière, et leur appropriation par le peuple est passée par l'usage récréatif du site. Les protections, arrivées par la suite dans un but initial de reconnaissance de ce paysage, ont abouti à des restrictions sur les sites concernés. Bien que certaines d'entre elles soient légitimes envers des usages qui dégradent les sites, d'autres, comme la priorisation d'aménagements bois pour ne pas dénaturer les paysages, sonnent hors-sol pour le peuple qui a fait naître ces paysages à partir des déchets miniers. En conséquence, les manquements au règlement sont fréquents et les détériorations perdurent sur les terrils. La localisation de ces sites à proximité ou au cœur du Bassin minier, territoire très populaire, ajoute un filtre social à la réflexion. En effet, cette population, en plus de vivre pour beaucoup avec une certaine honte de cette origine sociale et du paysage à laquelle elle est associée, est moins propice à s'intéresser à la protection environnementale prenant en partie place dans les paysages naturels locaux.

La recherche d'un équilibre entre un paysage inconnu du peuple et un paysage dégradé par certains de ses usages prend alors son sens. Dans les deux cas, le site voire la cause environnementale, à l'échelle locale, seraient en meilleure condition si un juste milieu de la relation humain-paysage était atteint. Le rôle du paysagiste dans cette recherche passe par l'élaboration de schémas d'accueil, dans le but de créer une interface lisible entre un site et son public. Les méthodes de travail et aménagements prévus doivent s'adapter au site, tout en suivant certains axes fondateurs. Ces axes passent grandement par la signalétique, moyen de communication à distance entre un gestionnaire écologique, que l'on pourrait considérer comme le représentant humain d'un site, et un public. Les schémas d'accueil, comme la concertation, entrent dans un mouvement de démarches impliquant une grande communication entre acteurs et dans une recherche d'harmonie grandissante entre activités humaines et paysages naturels. Certains exemples sont d'ailleurs présents au sein même du territoire du Bassin minier, notamment avec l'association Mission Bassin Minier plusieurs fois citée au cours de ce mémoire. Elle gère l'inscription UNESCO du Bassin minier, qui, bien qu'ayant une application critiquable combinée au classement de 2016, a une base socio-culturelle et propose une vision évolutive du paysage indéniablement intéressante. Cette année, la structure amorce un nouveau projet appelé Plaines et Vallées du Bassin minier et qui agirait comme une mise en lien et en valeur des sites naturels du territoire, dans un esprit modernisé des trames vertes et bleues déjà travaillées par la structure. Au cours de cette démarche, un maximum d'acteurs du territoire sont invités pour participer aux discussions (Département, intercommunalités, VNF, offices de tourisme, parc, CEN...) et une paysagiste, Karine Haudrechy, co-pilote le projet.

Plus globalement, le paysage semble de plus en plus compris et pris en compte, notamment dans le domaine de la protection des espaces naturels, en tant qu'interface pour permettre au plus grand nombre d'en profiter dans les meilleures conditions. Cela dit, des paramètres sociaux entrent aussi en compte dans les processus de concertation. Une question qui pourrait être approfondie est celle de la manière d'impliquer les populations locales dans ces processus décisifs pour l'avenir de leurs territoires, d'autant plus lorsqu'elles sont populaires et s'en sentent donc éloignées.

BIBLIOGRAPHIE

Abdmouleh L. (2011). La conscience écologique citoyenne : de la sensibilisation à la participation des actions écophiles. Lamia Abdmouleh - Cahiers de Psychologie Politique. Disponible à l'adresse : <https://cpp.numerev.com/articles/revue-19/900-la-conscience-ecologique-citoyenne-de-la-sensibilisation-a-la-participation-des-actions-ecophiles>

Bertier M., Marchal H. & Stébé J-M. (2014). La patrimonialisation contre la ségrégation : le cas des grands ensembles français. Disponible à l'adresse : <https://metropolitiques.eu/La-patrimonialisation-contre-la.html>

Briffaud S., Luginbühl Y. (Ss la dir.), 2013. Fiche technique Représentations sociales du paysage & Imaginaire social du programme de recherche Paysage et développement durable, MEDDE, IRSTEA, 6 p. Disponible à l'adresse : https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0081/Temis-0081337/19829_H.pdf

Dérior P. (2013). « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993) », *Projets de paysage*. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/paysage/11898>

Flipo F. & Ducarme F. (2021). La « nature » , une idée qui évolue au fil des civilisations. The Conversation. Disponible à l'adresse : <https://theconversation.com/la-nature-une-idee-qui-evolue-au-fil-des-civilisations-158045>

Girault C. (2018). Le droit d'accès à la nature en Europe du Nord : partage d'un capital environnemental et construction d'un espace contractuel. Vertigo, Hors-série 29. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/vertigo/19034>

Insee Nord-Pas-de-Calais (2007). Revenus des ménages et potentiel fiscal des territoires : une lecture intercommunale. Disponible au téléchargement à l'adresse : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&opi=89978449&url=https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/1289206/P07_21.pdf&ved=2ahUKEwimwc3KIYSIAxVSVaQEHXxfCYcQFnoECBYQAw&usq=AOvVaw2Nu5tscRlzo3N5KDKEASWK

Inventaire des Sites Inscrits et Classés du Nord-Pas de Calais. Source des textes : Dreal NPDC et Mission Bassin Minier, Rapport de présentation : Projet de classement au titre des sites des terrils du Bassin minier Nord-Pas de Calais, 2013. Disponible à l'adresse : <https://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr/?Inventaire-des-sites-classes-et-inscrits-du-Nord-Pas-de-Calais>

Légifrance (2000). Loi du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Disponible à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006074251>

Mission Bassin Minier (2017). Les cahiers techniques de la Mission Bassin Minier. La Chaîne des terrils du Bassin minier du nord de la France, Orientations pour la gestion d'un site classé à destination des propriétaires et gestionnaires. Disponible à l'adresse : <https://ressources.missionbassinminier.org/fr/portail/312/mediatheque/46462/cahier-technique-la-chaine-des-terrils-du-bassin-minier-du-nord-de-la-france-orientations-pour-la-gestion-dun-site-classe-a-dest.html>

Mission Bassin Minier (2016). Les cahiers techniques de la Mission Bassin Minier. Les paysages du Bassin minier Nord - Pas de Calais, Dynamiques d'évolution et enjeux de protection d'un paysage culturel évolutif vivant inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO Disponible à l'adresse :

<https://ressources.missionbassinminier.org/fr/portail/312/mediatheque/46491/les-paysages-du-bassin-minier-nord-pas-de-calais-dynamiques-devolution-et-enjeux-de-protection-dun-paysage-culturel-evolutif-viv.html>

Pirchio S., Passiatore Y., Panno A., Cipparone M. & Carrus G. (2021). The Effects of Contact With Nature During Outdoor Environmental Education on Students' Wellbeing, Connectedness to Nature and Pro-sociality. *Frontiers In Psychology*, 12. Disponible à l'adresse :

<https://www.frontiersin.org/journals/psychology/articles/10.3389/fpsyg.2021.648458/full#B40>

Quintos N. (2021). Les espaces naturels les plus menacés devraient-ils être interdits aux touristes ? *National Geographic*. Disponible à l'adresse :

<https://www.nationalgeographic.fr/voyage/les-espaces-naturels-les-plus-menaces-devraient-ils-etre-interdits-aux-touristes>

Willis R. L., Brymer E., Sharma-Brymer V. & Leach M. (2024). Refocusing on nature : the role of nature reintegration in environmental, mental, and societal wellbeing. *Frontiers In Psychology*, 15. Disponible à l'adresse :

<https://www.frontiersin.org/journals/psychology/articles/10.3389/fpsyg.2024.1351759/full>

SITOGRAPHIE

[1] Jean-Benoît Bouron (2023). Sur École normale supérieure de Lyon - Géoconfluences. Glossaire : nature. Disponible à l'adresse : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/nature>

[2] Office Français de la Biodiversité (2015). Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, 8.6 Schéma d'accueil du public. Disponible à l'adresse : <http://ct88.espaces-naturels.fr/node/1370>

[3] Office National des Forêts (2023). Concevoir des schémas d'accueil pour vos espaces naturels. Disponible à l'adresse : <https://www.onf.fr/produits-services/gerer-et-amenager-vos-espaces-naturels/accueil-du-public-et-amenagements-exterieurs/%2B53::concevoir-des-schemas-daccueil-pour-vos-espaces-naturels.html>

[4] Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (2024). Plan Paysage et Schéma d'accueil du public : des études pour élaborer le projet du Grand Site de l'Estérel. Disponible à l'adresse : <https://www.smgse.fr/massif-de-lesterel/operation-grand-site-de-lesterel.html>

[5] UVED (2014). La typologie des espaces naturels français - Historique de la protection de la nature. Disponible à l'adresse : https://www.supagro.fr/ress-tice/aten_uved/module_theorique/co/historique.html

[6] Mission Bassin Minier (2021). Trois siècles d'Histoire – Bassin minier Nord-Pas de Calais – Patrimoine mondial. Disponible à l'adresse : <https://bassinminier-patrimoinemondial.org/connaitre/trois-siecles-dhistoire/>

[7] Observatoire des inégalités (2023) d'après Insee (2019). La pauvreté selon le diplôme. Disponible à l'adresse : <https://inegalites.fr/La-pauvrete-selon-le-diplome>

[8] Bassin minier Patrimoine mondial (2012). Comprendre les raisons d'une inscription. Disponible à l'adresse : <https://bassinminier-patrimoinemondial.org/comprendre/les-raisons-dune-inscription/>

[9] Bassin minier Patrimoine mondial (2012). Comprendre l'apport du label. Disponible à l'adresse : <https://bassinminier-patrimoinemondial.org/comprendre/lapport-dun-label-prestigieux/>

[10] FrancePixel (2010). @comeetie d'après les données de l'Insee. Disponible à l'adresse : <https://www.comeetie.fr/galerie/francepixels/#splash>

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage Spécialisation / option : Projet de Paysage du Site au Territoire Enseignant référent : Sébastien CAILLAULT	
Auteur(s) : Maël Gautier Date de naissance* : 10/09/2001		Organisme d'accueil : Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
Nb pages : 40	Annexe(s) : 0	Adresse : 4 avenue de l'étoile du sud, 80440 BOVES
Année de soutenance : 2024		Maîtres de stages : Benoît GALLET, François CHEMIN
Titre français : La recherche d'un équilibre entre protection et accessibilité des paysages naturels – exemple du Bassin minier du Nord.		
Titre anglais : The search for a balance between protection and accessibility of natural landscapes – the example of the Bassin minier region in the North of France.		
Résumé (1600 caractères maximum) : Les exemples de deux sites situés dans le Bassin minier et gérés par le CEN HdF permettent d'illustrer les deux extrêmes de la protection des paysages naturels : celle où le paysage est le support d'activités humaines mettant en danger la biodiversité, où l'accessibilité prime sur la protection, et celle où il est le milieu de préservation de la biodiversité, excluant les activités humaines, où la protection prime sur l'accessibilité. Ayant en tête la nécessité d'impliquer les populations dans la protection des paysages naturels et plus globalement de l'environnement dans un contexte de changement climatique, la recherche d'un juste milieu à la relation humain-paysage paraît nécessaire. Le Bassin minier, territoire au contexte social particulier, ajoute encore à la complexité de la tâche. Dans ce contexte, ce mémoire s'intéresse au rôle du paysagiste en tant que rédacteur de schémas d'accueil. Cet outil s'adapte au site travaillé et est guidé par trois axes que sont : la signalétique d'orientation accompagnée de cheminements clairs, la signalétique pédagogique et réglementaire pour transmettre la culture du site et des bons comportements en espace naturel, et l'aménagement découlant de l'écoute et de la prédiction des besoins du public quant à son usage du site. Il endosse un rôle d'interface entre un site naturel et son public dans une recherche d'harmonie grandissante entre activités humaines et paysages naturels.		
Abstract (1600 caractères maximum) : The examples of two sites located in the Bassin Minier region and preserved by the CEN HdF show the two extremes of natural landscape protection: one in which the landscape welcomes human activities even if they endanger biodiversity, where accessibility prevails over protection, and the other in which it is an environment for preserving biodiversity, excluding human activities, where protection prevails over accessibility. Bearing in mind the need to involve people in the protection of natural landscapes and, more generally, the environment in a context of climate change, the search for a happy medium in the human-landscape relationship seems necessary. The Bassin Minier region, with its particular social context, adds yet another layer of complexity to the task. In this context, this dissertation looks at the role of the landscape architect as a draughtsman for reception schemes. This tool is adaptable to the site and is guided by three axes: orientation signage accompanied by clear pathways, educational and regulatory signage to convey the culture of the site and good behavior in natural spaces, and the facilities resulting from listening to and predicting the needs of the public in terms of their use of the site. It acts as an interface between a natural site and its public, in a growing quest for harmony between human activities and natural landscapes.		
Mots-clés : Paysages naturels, protection, accessibilité, schémas d'accueil		
Key Words: Natural landscapes, protection, accessibility, reception schemes		

* Élément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires